

La flûte

VOLUME 61, N° 3, DÉCEMBRE 2005 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Dossier

Le plan de match du nouveau président

Le bilan du président sortant

Un hommage à un grand président
de la Fraternité: Gilles Masse

La priorité du nouveau président

**« Il faut redonner
leur marge de manœuvre
aux policiers et policières... »**

Yves Francoeur



Fraternité des policiers
et policières de Montréal



*Le Conseil de direction de la Fraternité
des policiers et policières de Montréal
souhaite à tous ses membres et employé(e)s,
ainsi qu'à leur famille,
un joyeux et paisible temps des fêtes!*

*Que l'année 2006 nous permette
de travailler dans la dignité et la sérénité!*

Yves Francoeur Pierre-David Tremblay Denis Monet Robert Boulé Martin Roy Mario Lanoie

La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



Fraternité des policiers
et policières de Montréal

Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
Pierre-David Tremblay

**Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie**
Denis Monet

**Vice-président
aux Relations de travail**
Martin Roy

**Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres**
Robert Boulé

**Vice-président à la Recherche
et aux communications**
Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonateur
Martin Viau

Collaborateurs
Gilbert Côté, Jean-François Cimon,
Pierre Desroches, Steeve Lagueux,
Marie-Ève Mazza, André Sasseville

Conception graphique
Quatre-Quarts inc.

Imprimerie
Imprimerie R.M Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : (514) 527-4161
Télécopieur : (514) 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0380-6548

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308

L'automne des présidents...

On se souviendra de l'automne 2005 comme d'une période où les présidents de la Fraternité auront fait parler d'eux. Début octobre, Georges Painchaud tire sa révérence après... 27 ans de vie syndicale. Le voici à sa retraite, à l'heure des bilans. Fin octobre, Yves Francoeur, qui était vice-président à la Recherche et aux communications, est élu président, sans opposition. Le voici au combat, fort de ses expériences et des ses appuis. Le 3 novembre, Gilles Masse, un des présidents qui auront marqué l'histoire du syndicalisme policier à Montréal nous quittait pour un monde meilleur... Ne manquez pas les deux entrevues réalisées avec MM. Francoeur et Painchaud ainsi que l'hommage qui est rendu à M. Masse par notre collaborateur, Gilbert Côté.

Bonne lecture

L'équipe de La Flûte

- 2 Actualités
- DOSSIER
- 6 Yves Francoeur
- 9 Georges Painchaud
- 12 Gilles Masse
- 15 Relations de travail
- 16 Conciliation famille-travail
- 18 Intranet
- 20 Santé et sécurité au travail
- 22 Régimes d'assurance
- 26 Affaires sociales
- 27 Recherche et communications
- 28 APPRM
- 40 Décès

Une nouvelle police d'assurance juste pour nous

Monsieur Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, et M. Benoît Beaucage, président et chef de la direction de Beaucage Mercedem Assurances Inc., firme reconnue dans le domaine de l'assurance et du service aux groupes, ont conclu le jeudi 10 novembre dernier une entente visant la mise sur pied d'un tout nouveau programme d'assurances auto et habitation pour les membres de la Fraternité, une première. En signant cette entente, Mercedem Beaucage devient partenaire officiel de la FPPM.

Misant sur sa réputation enviable et la force de son groupe, Beaucage Mercedem a négocié ce programme auprès de la compagnie d'assurances AVIVA Traders. Destiné exclusivement aux membres de la Fraternité, celui-ci vous offre une tarification et des couvertures extrêmement

avantageuses chez un assureur servant déjà près de 300 groupes au Canada.

En vertu de cette entente, Beaucage Mercedem offre en outre un escompte de 15 % aux membres qui possèdent un commerce, y compris aux propriétaires de bâtiments loués. Le crédit de 15 % s'applique sur la meilleure prime que vous pourriez obtenir de la concurrence (certaines exclusions peuvent s'appliquer).

Créé en 1950, Beaucage Mercedem a connu une croissance exceptionnelle, ce qui ne l'a pas empêché de maintenir un service personnalisé de qualité, basé sur la philosophie de son propriétaire unique ainsi que sur son passé familial.

Renseignements : 450-961-4567 ou 1-800-643-1853. (Il suffit de mentionner votre appartenance à la Fraternité pour obtenir le taux privilégié négocié pour les membres.)



MM. **Yves Francoeur**, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, et **Benoît Beaucage**, président et chef de la direction et **Manon Bienvenu**, chargée de projet, responsable du nouveau partenariat, de Beaucage Mercedem Assurances Inc., firme qui devient avec cette entente un important partenaire-commanditaire de la Fraternité.

JOURNÉE MÉMORABLE



Avant de prendre une retraite bien méritée, le sergent-détective Robert Saint-Jacques a tenu à vivre une opération Cobra avec son fils Martin, qui est agent au Poste de quartier 26 à Côte-des-Neiges.

Après plus de trente ans de service, notre ami, qui a terminé sa carrière d'enquêteur aux agressions sexuelles, a sûrement gardé de cette journée des souvenirs inoubliables. Fiston n'est pas peu fier de son paternel et de cette opération Cobra... Une image vaut mille mots.

Nouveaux élus au Conseil de direction de la Fraternité

Des élections complémentaires aux postes de président et de vice-président à la Recherche et aux communications ont eu lieu à la Fraternité cet automne. À la suite de la démission de M. Georges Painchaud, M. Yves Francoeur a été élu président, sans opposition, à l'assemblée électorale du 28 octobre 2005.

Le 7 novembre dernier, le dépouillement pour le poste de vice-président à la Recherche et aux communications avait lieu.

Mario LANOIE a été élu avec une majorité de 274 votes. Ces élections ont été tenues sous la supervision de la Fiducie Desjardins. Tous nos remerciements au président d'élection, M. Pierre Juteau, ainsi qu'à son équipe de scrutateurs, messieurs Alain Bernier, Daniel Gendron, Danny Lagarde et Guy Rodrigue !

DENIS MONET
VICE-PRÉSIDENT AU SÉCRÉTARIAT
ET À LA TRÉSORERIE

Nouveau directeur des relations de travail



Le 23 septembre dernier, M. Michel Fullum était engagé à la Fraternité à titre de directeur du Service des relations de travail. M. Fullum était depuis une quinzaine d'années sergent-détective. Il était égale-

ment délégué syndical depuis 7 ans. La qualité du service aux membres est la priorité de M. Fullum.

RECHERCHE ET COMMUNICATIONS

Trois petits mots du nouveau VP...



Confrères, consœurs

Dans un premier temps, j'aimerais vous remercier de m'avoir fait confiance lors de la dernière élection complémentaire du 7 novembre dernier. Je peux vous assurer que je vais faire de mon mieux afin de vous donner un service

de qualité et ce, sans compter mes heures. J'ai toujours eu à cœur la cause syndicale. Ayant débuté vers la fin des années 80, je crois sincèrement que mon expérience sera bénéfique à l'ensemble des membres. Bien entendu, je me donne quelques semaines afin de bien saisir l'ensemble des dossiers importants qui sont sous ma responsabilité, entre autres, certains comités paritaires, la revue La Flûte, la Flûte Express, le Code-à-phone ainsi que l'enrichissement du site internet. J'entends également apporter mon soutien continu à la structure syndicale.

J'aimerais aussi apporter quelques nouvelles idées au cours de la prochaine année, idées qui, selon moi, ne pourront qu'être bénéfiques à l'organisation toute entière.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous souhaiter à vous ainsi qu'à vos familles de passer de très belles fêtes et surtout d'être très prudent(e)s lors de vos déplacements afin d'éviter le pire.

Syndicalement vôtre

MARIO LANOIE
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE
ET AUX COMMUNICATIONS

LA 39^e JOURNÉE FÊVES AU LARD

Une réussite majeure

Question à 100 000 \$. Combien de «binnes» devez-vous acheter pour livrer 20 001 repas à l'échelle de l'île de Montréal, grâce à l'implication de 400 bénévoles, en quelques heures seulement? Vingt tonnes de binnes.

Et que faites-vous avec les 100 000 dollars nets qui seront ainsi générés par cette levée de fonds? Vous les distribuez à plus de 150 organismes communautaires locaux, des organismes qui pour la très grande majorité offrent des services de première ligne à des gens qui en ont bien besoin, des organismes qui sont reconnus pour leur dynamisme par les policiers du quartier.

Le 30 septembre dernier avait lieu la 39^e édition de la Journée Fèves au lard, une activité conjointe de la Fraternité des policiers et des policières de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal dont le président d'honneur est le commentateur sportif Rodger Brulotte.

«La journée Fèves au lard, à laquelle je suis associé depuis plusieurs années, a-t-il déclaré, est essentiellement une activité qui démontre la solidarité des policiers et des policières de la Ville de Montréal avec les plus démunis de notre société. À chaque année depuis 6 ans, nous réussissons à dépasser notre objectif et à augmenter notre contribution, grâce à l'effort collectif de nos organisateurs et de nos bénévoles. Je suis très fier d'être associé à cette activité.»

Ainsi, à la fin de cette journée, l'objectif de 19 000 repas livrés et servis chauds avait été dépassé de 1 000 repas. L'an dernier, 18 000 repas avaient été livrés, et près de 90 000 \$ avaient été distribués.

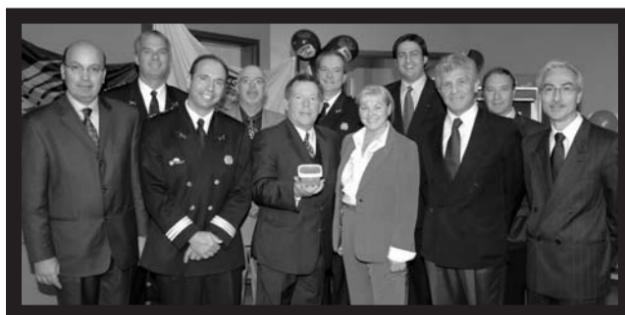
Les dépenses encourues par cette activité sont réduites au minimum grâce à la générosité des commanditaires suivants : les Rôtisseries St-Hubert, Loblaw's, les gâteaux Vachon du Groupe Saputo, Shell Canada, Discount Location, la Boulangerie Gadouas et Parmalat Canada.



Qui fait chanter qui? Toujours est-il que **Gérald Tremblay**, maire de Montréal, **Georges Painchaud**, président de la Fraternité, **Yvan Delorme**, chef du SPVM et **Rodger Brulotte** ont chanté My Way, au dîner du PDQ 21, à Verdun.



Au Centre communautaire Claude-Robillard, un dîner intergénérationnel a réuni plus de 300 personnes, un travail colossal d'organisation. Le ministre de la Sécurité publique, **Jacques Dupuis**, était sur les lieux.



À Saint-Léonard, photo de famille des organisateurs de ce dîner communautaire qui est devenu une tradition. À gauche, on reconnaît **M. Frank Zampino**, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal.

Claude Forget n'a pas été libéré

Claude Forget, l'homme qui avait tiré à bout portant sur les agents Walter Filipas et Lucy Krasowski, à Montréal, en 1993, n'a finalement pas été libéré, mais il s'en est fallu de peu.

Selon les politiques actuelles du système des libérations conditionnelles, tout contrevenant, peu importe les antécédents criminels et la gravité du crime commis, a droit à une «libération d'office» après avoir purgé les 2/3 de sa peine. Le 16 septembre dernier, ce mécanisme de libération n'a finalement pas été appliqué, des pressions ayant été exercées en haut lieu, notamment par la Fraternité et l'ACPP pour que Forget reste incarcéré.

L'Association canadienne de la police professionnelle et la Fraternité des policiers/ières de Montréal réclament depuis longtemps un remaniement en profondeur des systèmes d'imposition des peines, de services correctionnels et de libérations conditionnelles. À suivre.

EN SOUVENIR DE CHAMPLAIN BARRETTE



Ce portrait de l'aumônier Champlain Barrette, décédé en 2004, a été offert par la Fraternité à la nouvelle Assemblée Abbé Champlain Barrette, le 4^e degré du local 3809 des Chevaliers de Colomb, pour souligner l'avènement de ce nouveau groupe. Il est exposé au Centre des Chevaliers de Colomb de Lafèche St-Hubert, Rive-Sud, dont M. Barrette fut aussi aumônier. De gauche à droite : Georges Painchaud, Ginette Ouimet et Josée Senécal, qui ont contribué au projet, Jean-Marc Landry et Donald Francoeur, des Chevaliers de Colomb.



« Ce qu'on a vécu depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la police, c'est une accumulation de contraintes. Nous n'en avons pas besoin. »



TÉMOIGNAGE

PROPOS RECUEILLIS PAR MARTIN VIAU

Le plan de match d'un nouveau président

Élu sans opposition en novembre, le nouveau président de la Fraternité, Yves Francoeur, était depuis 1998 vice-président à la Recherche et aux Communications. Engagé syndicalement depuis 1993, Yves Francoeur a été embauché par le Service de police de la Ville de Montréal en 1986. Il nous livre ici ses intentions.

Pourquoi désiriez-vous être président ?

Je me suis présenté à la présidence de la Fraternité parce que j'estimais avoir ce qu'il faut pour être un bon président à ce moment-ci de notre histoire. Actuellement, je crois que nous avons besoin d'un président qui est près des membres, qui va être attentif aux besoins des policiers et policières sur le terrain, qui va exercer un leadership, qui va être un rassembleur. Et c'est encore plus vrai dans le contexte où il y a aussi un nouveau style de leadership exercé par le nouveau directeur du Service de police. Il faut profiter de cette nouvelle situation pour se repositionner face à l'employeur. J'entends également travailler en équipe avec les membres du Conseil de direction. Un bon président est capable d'aller chercher les forces de chacun des membres de son Conseil pour les mettre en valeur, et c'est ce que j'entends faire.

Quels sont les dossiers auxquels, à titre de président, vous voulez donner la priorité ?

Je veux donner priorité à la négociation du régime de retraite afin de pouvoir passer à la négociation de notre convention collective, à l'automne 2006.

Je m'attends aussi à ce que l'on mette sur pied des stratégies de communication et de mobilisation efficaces, afin de pouvoir réagir au quart de tour dans ces deux négociations. Il va falloir être capable de se tenir debout au bon moment. Et, dites-vous une chose, si ces négociations vont mal, ce ne sera sûrement pas parce que la Fraternité sera mal préparée ou aura mal fait ses devoirs. Nous serons prêts, nous serons là.

Toujours au plan des communications, j'ai l'intention d'être présent sur le terrain, de visiter et de rencontrer les policiers et les policières. Il nous faut être présents auprès de nos membres, quitte à nous renforcer au niveau de notre personnel.

Plus nous serons forts ensemble, plus nous serons unis, plus il sera facile d'appliquer la pression au bon moment, au bon endroit.

La Fraternité est un chef de file en matière de négociation, autant pour les conventions collectives que pour les régimes de retraite. J'ai l'intention d'assumer pleinement ce rôle de leader au sein des associations syndicales policières, mais également d'être présent sur la place publique pour défendre les policiers et les policières.

Et en ce qui concerne les autres dossiers...

Au-delà des discussions sur l'attribution des surplus de notre régime de retraite et de la négociation de la prochaine convention collective, qui sont vraiment au cœur de notre mission, je pense que la troisième priorité, ça va être l'intégration dans nos effectifs des agents de la Société de transport de Montréal. Je tiens à participer à ces négociations parce qu'il s'agit d'un dossier important.

L'autre grand dossier, c'est le contentieux lié à la déonto et à la Loi sur la police.

Il faut redonner leur marge de manœuvre aux policiers et policières afin qu'ils puissent se sentir en confiance lorsqu'ils font leur travail. Ce qu'on a vécu depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la police, c'est une accumulation de contraintes. Nous n'en avons pas besoin. Il y a deux irritants principaux dans la Loi sur la police : l'obligation de dénoncer des allégations criminelles et la destitution automatique pour tout acte criminel pur. Pour les autres infractions criminelles, le fardeau de la preuve est renversé et l'employeur doit mettre à pied ou destituer

le policier, ou la policière, à moins que ce dernier ne fasse la preuve de circonstances particulières. On appelle ça la peine capitale. Ça n'a aucun bon sens qu'un policier impliqué dans un incident dans sa vie personnelle soit systématiquement destitué. Les policiers sont des citoyens et des êtres humains comme les autres et personne n'est à l'abri d'une erreur de parcours.

Dans tous les autres dossiers, que les policiers puissent travailler en toute confiance est la priorité des priorités.

Que se passe-t-il dans le dossier de la sécurité privée ?

Je travaille au dossier de la sécurité privée depuis 2000 et les indications que nous avons, c'est que le gouvernement devrait légiférer avant la fin de l'année ou au début de 2006. On est parti de très loin dans ce dossier-là.

Quand les libéraux ont déposé leur Livre blanc, en 2003, on était très inquiets parce que les services policiers pouvaient signer un protocole de service avec une entreprise privée pour qu'elle offre des services habituellement donnés par un corps policier. À la lueur de ce que nous savons maintenant, c'est complètement exclu de la Loi qui devrait passer. Mais nous restons vigilants jusqu'à la fin, et nous tâchons de faire reconnaître le principe que nous avons défendu jusqu'à maintenant, c'est-à-dire que ce qui relève du public doit rester public, et donc relever d'un corps de police public.

C'est simple à comprendre : tout ce qui a lieu sur la place publique doit être géré par la sécurité publique et non par la sécurité privée.

Les policiers font un travail éprouvant. Que comptez-vous faire au niveau du soutien dont ils bénéficient ?

Dans mon mandat de vice-président, j'ai investi beaucoup d'énergie dans le programme d'aide. Nous avons trouvé des solutions, nous avons mis sur pied une formation pour les représentants syndicaux, mais il y a beaucoup à faire.

Vous estimez que l'on doit aller plus loin...

Il y a toujours place à l'amélioration. Par exemple, nous avons prévu un encadrement particulier pour les policiers qui travaillent au niveau des agressions sexuelles : nous leur offrons un encadrement spécifique au niveau psychologique. Ne pourrait-on pas offrir un programme semblable aux techniciens en collision, qui côtoient la mort constamment, où à ceux qui reviennent de mission à l'étranger ? Parce que ce n'est pas toujours facile... en Afghanistan ou n'importe où. C'est ça, pour moi, à un autre niveau, nous rapprocher de nos membres, travailler en équipe dans leur intérêt, être à l'écoute de leurs besoins. 🍷

Bilan d'une carrière syndicale bien remplie

Le 7 octobre dernier, Georges Painchaud prenait sa retraite après une carrière de policier et de syndicaliste qui a duré plus de 36 ans. Président depuis mars 2001, militant syndical depuis 1972, M. Painchaud avait été élu pour la première fois au Conseil de direction de la Fraternité en 1978. Il fut par la suite directeur des Relations de travail et directeur de la Prévention et des Relations avec les membres. Il avait joint le Service de police de la Ville de Montréal le 14 avril 1969. Il nous livre ici le bilan de sa vie de syndicaliste.

Beaucoup de choses ont changé au cours de vos 28 années passées à La Fraternité. Quels sont les changements que vous reprenez ?

En effet, le Service de police a énormément changé et il a fallu que la Fraternité s'adapte. Si des policiers retraités reprenaient du service, je pense qu'ils seraient un peu perdus.

Le changement le plus important, ce fut l'avènement de la police de quartier. Les policiers ont été répartis dans 49 postes de police au lieu de 23 et on a supprimé les cellules de détention. Avant, il y avait 23 districts de police et 23 lieux de détention. Aujourd'hui, les personnes arrêtées sont conduites au centre de détention d'un des quatre centres opérationnels.

Avant, la Sûreté était partout, dans chaque poste de police, dans chaque district. Aujourd'hui, elle est installée dans les centres opérationnels. Il y a donc eu

une brisure, une séparation entre la gendarmerie et les enquêteurs. La Sûreté, c'est la police judiciaire, les sergents-détectives, ceux qui font des enquêtes, donc les policiers de gendarmerie ont été isolés. Einstein l'a dit : « La mort dans l'univers porte un nom, c'est l'isolement. » Et comme beaucoup de gens ont pris leur retraite, on a le corps de police le plus jeune, je crois, de notre histoire.

La grande majorité des 2000 et quelques policiers qui sont sur la route n'ont même pas 10 ans d'expérience. Autant le Service de police s'est vanté d'avoir regroupé la Sûreté pour la rendre plus efficace, autant il est resté discret sur le fait que cet organigramme a affaibli les policiers en bleu, les policiers sur la route.

Avant, il y avait une transmission d'information qui se faisait et qui facilitait le suivi des enquêtes. C'est devenu très

difficile parce que les policiers ne se côtoient plus. Ça tué la fierté, l'esprit d'appartenance. Les jeunes ont moins de contacts et de coaching pour apprendre.

Deux raisons justifiaient cette réforme : la première, qui était très légitime, c'était de rapprocher les policiers des citoyens.

L'objectif non avoué, c'était de faire plaisir au politique, qui voulait un poste de police dans chaque quartier parce que ça paraît bien. C'est comme si l'apparence de sécurité avait plus d'importance que la sécurité elle-même.

La Fraternité était-elle contre la police de quartier ?

Sur les 11 mémoires qui ont été présentés pour la mise sur pied de la police de quartier, nous étions les seuls à être contre, non pas contre l'idée, mais contre la rapidité



Bonne retraite M. le Président !

stupéfiante avec laquelle on voulait agir. C'était inconcevable. Nous avons dit au Service de police qu'il ne devait pas abolir la police jeunesse. On m'a répondu: «J'ai 144 policiers à la police jeunesse. Avec la police de quartier, j'en aurai 4 154». C'était utopique et absurde. Trois ans plus tard, ils ont dû rétablir la police jeunesse, à cause des gangs de rue.

À la demande de la Fraternité, ils ont laissé un sergent-détective dans chacun des districts pour faire la liaison avec la gendarmerie. On demandait davantage, mais il a bien fallu s'en contenter. À l'échéance des cinq premières années, je pense qu'il va falloir revoir ça. Notre proposition, la police d'arrondissement, aurait favorisé le coaching des plus jeunes par les plus vieux.

D'autres grands changements ?

L'autre grand changement qui est survenu dans la police et qui a bousculé les mentalités, c'est l'avènement des programmes d'accès à l'égalité et l'accroissement de la présence des minorités. Aujourd'hui, 28 % des effectifs sont féminins, avec 1200 femmes sur 4300 policiers, et 10 % sont issus des minorités ethniques.

Ces deux changements, vous les voyez comme positifs ou négatifs ?

Je les vois positivement parce que ça fait partie de l'évolution normale de la société. La police doit être représentative du milieu où elle travaille et il faut faire en sorte que tout le monde ait les mêmes chances à l'embauche. C'est sûr que c'est positif. Il n'en reste pas moins que cela a beaucoup modifié la façon d'être et la façon de vivre ensemble des policiers.

Quel bilan faites-vous de votre travail ?

Je suis parti avec l'idée qu'il fallait réformer les relations du travail pour les

rendre harmonieuses tout en préservant le rapport de force qui nous est favorable. Nous nous devons de faire évoluer ces relations. C'était terminé, le temps des battes de baseball, des grèves rotatives, c'était devenu absurde. Il fallait orienter le syndicat vers la négociation raisonnée. Depuis 1978, à titre de directeur des relations du travail et au conseil de direction, j'ai poussé en direction de la négociation raisonnée.

Aujourd'hui, on reconnaît que nous avons été parmi les pionniers de la négociation raisonnée. François Landry, qui était mon vis-à-vis au Service, reconnaît lui aussi que, tout en respectant nos mandats, nous avons réussi, ensemble, à changer l'approche des négociations. Je suis content qu'on ait pu établir cet équilibre.

La Fraternité s'est toujours enorgueillie d'être la locomotive du syndicalisme policier au Québec. Même ceux qui ont aujourd'hui de meilleurs avantages, à certains égards, ont négocié en se basant sur notre convention collective.

Il faut continuer d'exercer ce leadership. C'est ce qui nous a poussés à proposer la création d'un Sommet syndical, que je considère comme une des grandes réussites de mon mandat.

Ce dont je suis le plus fier, toutes catégories confondues, c'est d'avoir réglé le dossier de l'équité salariale intergénérationnelle. Tout le monde nous disait que c'était un problème insoluble, mais nous avons trouvé une solution. D'autres syndicats signent actuellement des ententes calquées sur la nôtre.

Que diriez-vous aux jeunes qui intègrent la police ?

Je leur dirais qu'il est très important qu'ils aiment leur fonction. Être policier, selon moi, c'est une vocation. L'individu

qui devient policier doit comprendre le mandat qui lui est donné. Il est là pour arrêter des gens et les déférer à la Cour, mais il n'est pas dans la police pour faire la justice. Ce n'est pas le rôle de la police, on n'est pas payés pour ça. Il faut constater des faits, prendre des notes, arrêter les gens qui ont commis une infraction et les traduire devant les tribunaux.

Bien sûr, quand on a la vocation policière, on travaille avec dévotion. Il faut aussi aimer les citoyens pour bien les servir. D'ailleurs, c'est dans notre intérêt d'être à la hauteur. Le syndicat aura toujours de bonnes munitions pour améliorer les salaires et les conditions de travail si le corps de police qu'il défend est professionnel. C'est plus facile de vendre un bon produit qu'un mauvais.

Que souhaitez-vous à la Fraternité pour l'avenir ?

Je souhaite que la Fraternité profite des changements au conseil de direction pour se repositionner et rayonner encore plus qu'aujourd'hui.

Je souhaite également que la Fraternité continue de faire son nid dans deux dossiers: celui du profilage racial et celui du respect des policiers et de leur travail. Il faut que la Fraternité prenne clairement position dans ces dossiers et que les membres adhèrent au travail qu'elle accomplit.

Quand des membres de la Fraternité font face à des accusations de profilage racial, nous avons l'obligation de les défendre, chacun d'entre eux ayant droit à une défense pleine et entière, mais la Fraternité, comme corps social, doit se prononcer contre le profilage racial et condamner les actes de racisme. Voilà ce que je souhaite. 🍎

Un homme de principes et d'engagement

«Deux citations m'ont accompagné tout au long de mon travail syndical. La première:

Le pouvoir est une forme d'esclavage qui crée l'illusion d'être des maîtres. Elle m'a aidé, en tout temps, à garder les pieds

sur terre. La seconde est de Pierre Teilhard de Chardin:

«Rien dans l'univers ne peut résister à une force convergente d'intelligence groupée et organisée.» Ce sont les mots qui définissent le mieux, à mon avis, le syndicalisme. Au dernier Sommet policier, j'ai dit que je ferais inscrire ce dernier proverbe sur ma pierre tombale. C'est fait.»



GEORGES PAINCHAUD





GILBERT CÔTÉ
MEMBRE DU CONSEIL DE DIRECTION
DE LA FRATERNITÉ (1976-1982)

Hommage à Gilles Masse

Gilles Masse fut l'un des présidents marquants de la Fraternité des policiers de Montréal, de 1976 à 1981. Il est décédé le 3 novembre 2005, des suites d'une longue maladie. Un des collègues qui l'a côtoyé à cette époque de forte action syndicale lui rend hommage.

Récemment, j'entendais dire que les jeunes policiers du Service de police de la Ville de Montréal souhaitaient que les surplus du fonds de retraite leur soient entièrement remis, quitte à ce que les «vieux» retraités soient laissés pour compte. Je me suis alors dit qu'il faudrait leur expliquer que les conditions dont ils bénéficient aujourd'hui, ce sont les vieux retraités qui les ont obtenues à la suite de dures batailles syndicales.

Contrairement aux dernières années, où l'activité syndicale à la Fraternité a été plutôt calme, les années 1976-1982 ont été marquées par plusieurs combats intenses entre la Fraternité et les autorités du Service. Il y a lieu de rendre hommage à Gilles Masse pour son dévouement à la cause syndicale. Profitons-en pour renseigner les plus jeunes en rappelant une page de l'histoire des luttes menées par la Fraternité à cette époque.

En juin 1976, après une réforme de la structure de la Fraternité, on élitait huit policiers pour siéger au Conseil de direction. Gilles Masse était élu président; Pierre Lenoir, vice-président; Jacques Perron, trésorier. Les directeurs étaient Michel Allard, Réal Déry, André Sasseville, moi-même, Gilbert Côté et Georges

Coallier, qui fut plus tard remplacé par Georges Painchaud.

Des victoires immédiates

Dès l'annonce des résultats de l'élection, le président Masse déclarait qu'une roulotte serait installée le lendemain à Baie d'Urfé pour loger les policiers qu'on avait entassés dans un vieux chalet transformé en poste de police. La Fraternité paierait les frais de location. Le message était lancé à la direction du Service: il allait y avoir du changement. Peu de temps après, les patrons trouvèrent une façon de loger convenablement les policiers de Baie d'Urfé.

Le dossier du régime de retraite, on l'appelait alors le fonds de pension, était la priorité numéro un du syndicat. À la suite de l'intégration des forces policières sur l'île de Montréal, la Fraternité avait ratifié une entente concernant le régime de retraite avec la Communauté urbaine de Montréal (CUM), mais il y avait litige sur l'interprétation du paragraphe 3 de l'article 16 du règlement.

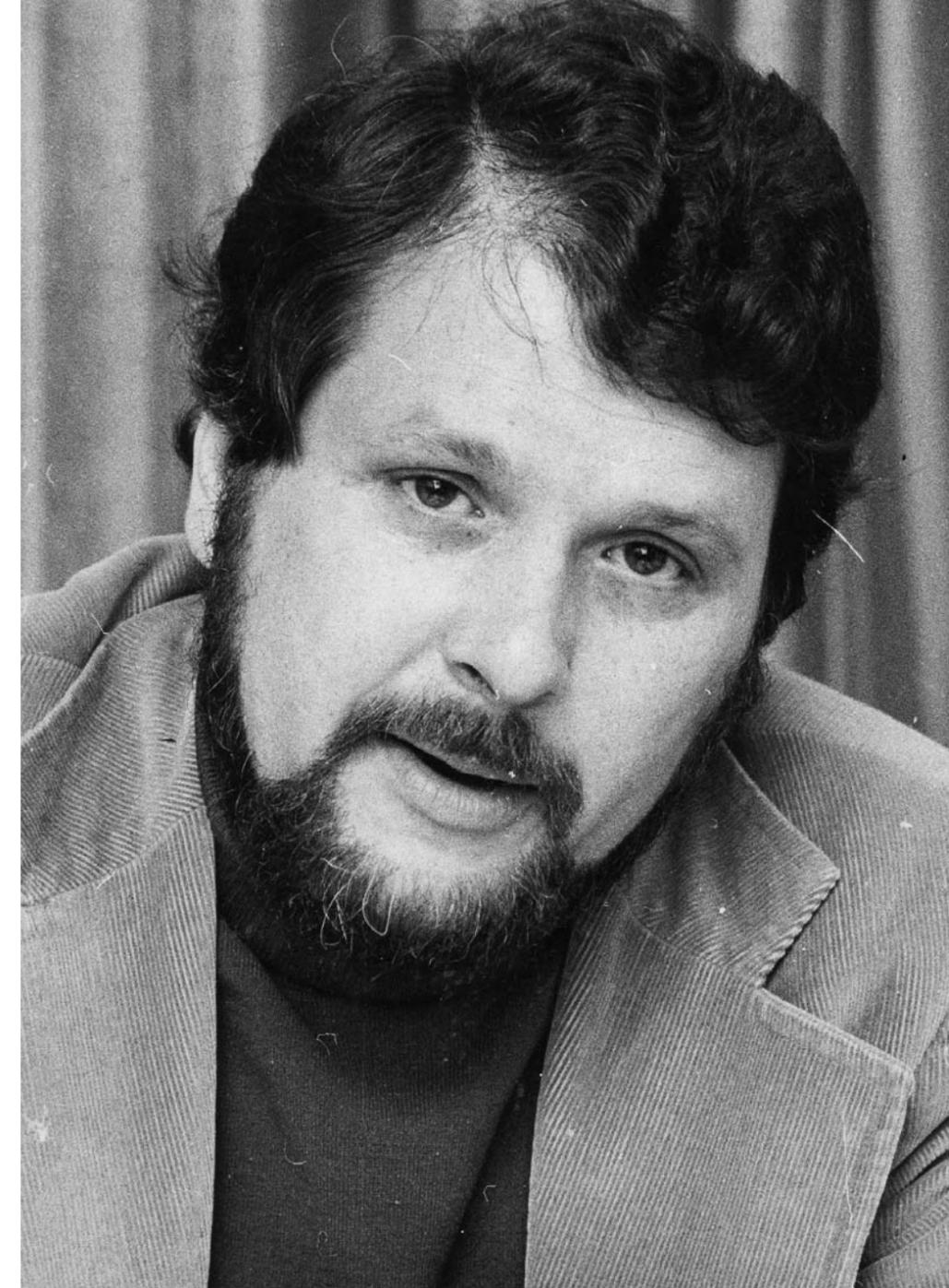
La CUM interprétait le paragraphe en question en prétendant que l'indexation de la rente de retraite ne commençait qu'à 56, 57 ou 58 ans. Selon la Fraternité, l'entente devait être interprétée pour que l'indexation du régime prenne effet à 54 ans, ce qui correspondait à l'âge

moyen de la retraite chez les policiers. Pour faire valoir son point de vue, la Fraternité organisa une «marche» sur les chantiers du Stade olympique à laquelle participèrent des centaines de policiers. D'autres moyens de pression finirent par faire accepter l'interprétation de la Fraternité.

Le deuxième dossier d'importance fut celui de l'horaire de travail «4-3». Auparavant, les policiers étaient soumis à un horaire différent de celui de leurs officiers. Cela avait pour conséquence, au plan de l'administration, qu'il n'y avait pas de suivi de la productivité, que les agents étaient souvent mal évalués, etc.

À titre d'exemple, si un agent avait un différent avec un officier, ou s'il commettait une faute disciplinaire relevée par un officier qu'il ne voyait que 10 % du temps, il pouvait être noté négativement alors que son comportement était autrement tout à fait correct.

L'autre difficulté majeure due à l'ancien horaire était qu'au milieu de la période de la relève de nuit, deux journées de congé étaient accordées, puis on revenait à la période de nuit, ce qui était pour le moins désagréable. L'horaire 4-3 corrigeait ces problèmes en créant 5 équipes autonomes au sein des postes. Il faisait également en sorte que les officiers et les agents travaillent



toujours ensemble et que les congés ne soient plus intercalés dans une période de nuit.

La lutte pour l'horaire 4-3

Après que les policiers de la Sûreté du Québec eurent obtenu l'horaire 4-3, ceux de Montréal le demandèrent aussi, mais il leur fallut se battre. Les essais de deux systèmes d'horaire, dont le 4-3 et un autre proposé par le Service, avaient démontré que l'horaire 4-3 était supérieur au régime

en place, mais la CUM refusait malgré tout de l'accorder.

Il fallait donc exercer des moyens de pression pour faire bouger la CUM. Le président Masse, qui avait une formation en sociologie, avait exigé que les moyens de pression n'affectent pas la population et soient seulement exercés sur l'administration du Service. Si ma mémoire est fidèle, c'est en décembre 1977 que l'on a réuni quelque 2500 policiers au Centre Paul-Sauvé.

Gilles Masse y prononce un discours mémorable, la solidarité du syndicat cimentée et aucune question ne parvint de la salle. Lors de cette assemblée, on annonça que le 1^{er} janvier suivant il y aurait dans chaque poste et pour chacune des unités un horaire 4-3 affiché à côté de l'horaire en vigueur. Il s'agissait du moyen de pression décidé par la Fraternité, lequel établissait les jours de congé et les horaires des 5000 policiers du Service.

Le lendemain de l'assemblée au Centre Paul-Sauvé, la CUM obtenait une injonction temporaire interdisant à la Fraternité de mettre en œuvre ses moyens de pression le 1^{er} janvier.

L'avocat de la Fraternité, M^e Mario Létourneau, avisa le Conseil de direction que nous risquions la prison et une amende de 50 000 \$ par jour si l'injonction n'était pas observée. Le président Masse décida que l'injonction ne serait pas respectée parce qu'elle avait été obtenue à la suite de l'audition de la partie patronale seulement. La Fraternité n'entendait s'y conformer que si le juge acceptait d'entendre la partie syndicale.

Le 6 ou le 7 janvier 1978, une injonction interlocutoire était demandée par la CUM et le syndicat fut entendu. Le juge donna raison à la CUM, ce qui mit fin à nos moyens de pression. Les négociations qui ont suivi permettent d'obtenir l'horaire 4-3. Plusieurs des dirigeants syndicaux de l'époque ont d'ailleurs manifesté leur admiration pour la façon dont cette négociation avait été menée.

Outre les deux dossiers majeurs qui viennent d'être évoqués, la Fraternité, sous la direction de Gilles Masse, a réalisé ce qui suit :

- Signature d'un contrat de travail d'une durée de trois ans, avec augmentation de salaire de 7 % par année, plus indexation au coût de la vie, au tournant des années 80. Peu de temps après, le premier ministre Trudeau déclarait un gel des prix et des salaires ;
- Obtention de 300 promotions à la suite de griefs. À l'époque, la direction du Service ne répondait pas aux lettres qui provenaient de la Fraternité. Selon la convention collective, quand un poste était vacant pendant plus de 90 jours, la direction du Service devait aviser la Fraternité si elle le maintenait ou non. Comme elle ne le faisait pas et comme elle ignorait la correspondance qui s'enquerrait de sa décision, la Fraternité eut gain de cause devant l'arbitre de grief ;
- Construction de l'édifice actuel de la Fraternité, au 480, Gilford ;
- Création d'un journal de format tabloïd, La Flûte, destiné à dénoncer les anomalies et à faire valoir le point de vue de la Fraternité dans différents dossiers ;
- Rédaction de plusieurs mémoires dans lesquels la Fraternité faisait valoir son point de vue, notamment « La police par les policiers », rédigé à l'intention du Groupe Saulnier, qui scrutait le travail policier au Québec ;
- Lutte pour conserver nos policiers-ambulanciers ;
- Lutte pour le maintien de la police jeunesse ;



Gilles Masse et le 4-3 (La Flûte, janvier 1978).

- Lutte pour conserver la gestion de notre fonds de pension, alors que Pierre Desmarais, président de la CUM, tentait d'en prendre le contrôle. Cette démarche avait donné lieu à un débat télévisé où s'étaient affrontés MM. Masse et Desmarais, débat gagné facilement par Gilles Masse.

Voilà, en résumé, l'héritage que nous a laissé Gilles Masse à titre de président de la Fraternité. Il a gagné pratiquement toutes les luttes syndicales qu'il a menées, mais il y a laissé sa santé et a pourtant vécu les dernières années de sa vie de façon misérable. Rendons hommage à Gilles Masse pour ses convictions syndicales, l'amélioration de nos conditions de vie et sa détermination à améliorer le Service de police de la Ville de Montréal. 📍

Bilan des dossiers

de relations de travail à la mi-novembre 2005

Le Département des relations de travail de la Fraternité n'a pas chômé durant les quatre derniers mois. Au-delà des dossiers qui exigent le soutien individuel de membres aux prises avec des difficultés, plusieurs dossiers de positionnement ou de négociation ont mobilisé notre énergie. Les voici.

- **L'attribution des surplus du régime de retraite** est la priorité des priorités de la Fraternité. Bon nombre de rencontres ont eu lieu sur ce sujet, autant à l'interne qu'avec l'employeur. Il s'agit d'un dossier qui demande beaucoup d'énergie parce qu'il est très complexe et parce qu'il implique beaucoup de monde. Les négociations formelles ont commencé, des hypothèses ont circulé et chacune des parties, avec ses actuaire et conseillers, procède maintenant à l'évaluation des hypothèses en question. Des rencontres de négociation sont prévues jusqu'aux fêtes.
- Les discussions quant à **l'intégration des agents du métro** aux effectifs du Service de police de la Ville de Montréal se poursuivent. La décision semble prise fermement au niveau politique. Les parties sont au travail pour convenir des conditions d'admissibilité et du processus d'intégration des agents qui accéderont au corps policier. Des rencontres quadripartites, avec les deux employeurs (STM, SPVM) et les deux syndicats (FPPM, Fraternité des constables et agents de la paix de la STM, FCAP) devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année. L'objectif visé, c'est toujours le début de l'intégration en janvier 2006.
- Les événements liés à FINA, l'été dernier, et au protocole de Kyoto, début décembre, ont demandé l'intervention du département des relations de travail de la Fraternité. Les modalités, les horaires, l'attribution des heures ont dû être négociés. Les représentants syndicaux des unités concernées ont été rencontrés pour que leur soit transmise l'information.
- L'organisation des sections **Intervention jeunesse** et **gangs de rue** fait actuellement l'objet de discussions avec l'employeur. Nous avons rencontré les quatre délégués de ces sections et des propositions ont été faites au Service à la fin de novembre. Les définitions des tâches prévues à l'article 24.06 de la convention sont au cœur des discussions.
- Parmi les dossiers qui s'en viennent, la **rémunération des heures supplémentaires lors de formations obligatoires** fera l'objet de représentations au cours des prochains mois. Il est temps que la FPPM fasse des percées à cet égard.
- **Les agents de circulation.** Le Service et la Fraternité discutent d'un projet d'intégration de plus d'une centaine de nouveaux agents de la circulation, notamment du côté des motards. Les horaires de travail et le processus de mutation sont au cœur des discussions. 📍

MARTIN ROY
VICE-PRÉSIDENT,
RELATIONS DE TRAVAIL





Conciliation famille-travail

Le travail avance dans toutes les directions...

En janvier 2005, un comité paritaire était formé afin de mettre en œuvre la politique famille-travail adoptée par le SPVM et la FPPM en novembre 2004. Après une année de travaux assidus, nous vous présentons l'avancement des démarches de mise en application dans chacun des sous-comités sectoriels. L'ensemble des projets pilotes fera l'objet d'un suivi à l'été 2006. La collaboration des divers intervenants sera sollicitée afin d'évaluer l'efficacité de ces différents moyens mis en place dans le cadre de la politique famille-travail, afin d'évaluer l'opportunité d'étendre ces moyens à l'ensemble du Service.

Au Nord

Dans la région Nord, le mandat du sous-comité est de voir à ce que la gestion des employés en congé de maternité ou en congé parental soit stimulante et valorisante. Pour ce, l'affectation de la future mère lors du retrait préventif doit être intéressante et il doit y avoir un remplacement systématique des absences. À la suite des travaux du sous-comité, un rapport a été déposé et accepté, avec une légère modification, par le comité paritaire. Le projet pilote commencera en janvier.

En ce qui concerne l'affectation valorisante, l'outil développé est un formulaire destiné à la femme enceinte afin de cibler les fonctions qui pourraient l'aider dans son développement professionnel. Lorsque la policière apprend qu'elle est

enceinte, elle est invitée à remplir ce formulaire (disponible via SIGAL) afin de signaler ses intérêts et intentions de carrière. Cet exercice sert notamment à lui trouver une fonction au sein du SPVM pour la durée de son retrait préventif. Par la suite, la policière rencontre son responsable d'unité afin de valider avec lui s'il a des tâches de nature policière à lui confier. Dans l'affirmative, elle demeure à son unité. Dans la négative, les choix qu'elle a effectués sont pris en considération en fonction des disponibilités des unités pouvant accueillir des employés supplémentaires, en débutant par les unités de sa région d'appartenance, et ce, afin de lui trouver un travail correspondant à son plan de développement. La liste des postes disponibles sera accessible via le

lecteur «K» par le responsable d'unité. Si aucun de ses choix ne concorde avec les postes disponibles, on lui demandera de choisir parmi ceux apparaissant sur la liste.

Concernant le second mandat, la région Nord assurera un leadership dans le remplacement systématique des absences en développant une vision régionale de la problématique. Par exemple, les responsables de chaque unité seront sensibilisés à l'importance d'obtenir une répartition équitable des absences dans la région.

Au Sud

Dans la région Sud, le mandat du sous-comité est de voir à ce que la gestion du personnel ayant à concilier famille et travail ainsi que les rapports entre collègues soient ouverts et facilitants, notamment par la détermination de l'équipe de travail et des affectations qui tiennent compte des responsabilités familiales et par le recours à l'échange de temps entre collègues. À la suite des travaux du sous-comité, un rapport a été déposé et accepté par le comité paritaire. Le projet-pilote commencera en décembre.

En ce qui concerne le premier mandat, le sous-comité doit inciter les gestionnaires à déterminer les équipes de travail et les affectations en tenant compte des responsabilités familiales. À cet effet, une grille de réflexion visant à faciliter la prise de décision lors de situations problématiques sera mise à la

disposition du gestionnaire. Cette grille contient différents critères à considérer ainsi que des solutions temporaires ou permanentes pouvant être envisagées par le gestionnaire.

En ce qui concerne l'échange de temps, un sondage a été effectué au printemps dernier auprès des policiers de la région. Selon les préoccupations exprimées, une interprétation plus large de l'article 19.04 sera préconisée afin de favoriser le recours à l'échange de temps entre collègues. À cet effet, il ne sera plus nécessaire d'anticiper ou d'accumuler du temps. Les policiers n'auront qu'à prévoir à l'avance l'échange d'un quart de travail avec un collègue s'il n'y a pas de disponibilité permettant de leur accorder une journée de congé. Il s'agit d'une autre façon de se prévaloir de l'article 19.04 de la convention collective lorsque la situation familiale le requiert.

À l'Est

Dans la région Est, le mandat du sous-comité est de voir à ce que la gestion du personnel ayant à concilier famille et travail ainsi que les rapports entre collègues soient ouverts et facilitants par l'introduction du travail à temps partagé. À la suite des travaux du sous-comité, un rapport a été déposé et accepté par le comité paritaire. Le projet pilote devrait débuter en 2006.

Un sondage distribué dans la région a confirmé l'intérêt des policiers pour la

participation à un projet pilote. Le comité a défini les différentes modalités d'application ainsi que les conditions de travail s'appliquant durant la période de travail à temps partagé. Les volontaires auront jusqu'en décembre pour soumettre leur demande écrite exposant les motifs pour lesquels ils désirent participer au projet. Les participants sélectionnés seront rencontrés afin d'être informés des conditions de travail applicables pour la durée du projet pilote.

À l'Ouest

Dans la région Ouest, le mandat du sous-comité est de voir à ce que la gestion du personnel ayant à concilier famille et travail ainsi que les rapports entre collègues soient ouverts et facilitants par la détermination d'un nouvel horaire de travail. À la suite des travaux du sous-comité, un sondage a été distribué dans la région afin de déterminer les besoins des policiers en matière d'horaire. À la lumière des résultats, le sous-comité a déposé un rapport dans lequel il proposait la formation d'un comité de policiers pour l'élaboration d'un nouvel horaire. Celui-ci a été formé de policiers provenant des PDQ les plus intéressés. À l'automne, il a déposé une proposition d'horaire au comité paritaire. Les parties en sont à l'étude des différents impacts associés à cette proposition. Si certaines des mesures proposées sont acceptées par le comité paritaire, elles pourront être testées dans la région à compter de 2006. 

Guide des conditions de travail facilitant la conciliation famille-travail

Un guide des conditions de travail facilitant la conciliation famille-travail pour les policiers et policières du SPVM est mis à votre disposition sur le site internet du Service de police. Vous trouverez dans la présente édition de La Flûte une version papier de ce guide.

Ce guide se veut un outil de référence pour les policiers et policières du SPVM. Ils visent à faciliter la recherche d'information sur les conditions de travail dans la convention collective ou ailleurs, favorisant la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

PIERRE-DAVID TREMBLAY
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF



Le réseau intranet à votre service !

Très bientôt, votre dossier personnel pour les programmes d'assurance sera accessible en ligne à partir du réseau intranet de la Fraternité. Présentation des caractéristiques de ce nouvel environnement.

En novembre et décembre 2005, Ginette Ouimet, directrice des Services administratifs, Denis Monet, vice-président au Secrétariat et la Trésorerie, et le soussigné avons présenté à un nombre de membres restreint le nouveau portail intranet exclusif de la Fraternité. L'exercice, qui s'est déroulé en circuit fermé, visait notamment à recueillir les suggestions et commentaires de ces premiers utilisateurs et à s'assurer que tout fonctionne adéquatement.

Depuis deux ans, une petite équipe de la Fraternité composée des personnes déjà nommées, du directeur des communications de l'époque ainsi que de programmeurs externes a développé un réseau intranet vous donnant accès, dans

une première phase, à votre dossier personnel en matière d'assurances.

À partir du site Internet de la Fraternité, vous entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe dans le masque de saisie prévu à cet effet. Vous aurez accès en tout temps aux programmes d'assurance que vous avez souscrits. Nous avons apporté un soin minutieux au traitement de ce dossier en nous assurant notamment que le volet assurance-maladie réponde bien à vos besoins.

Dans ce portail sécurisé, vous retrouverez ce qui est communément connu comme «la feuille rose», qui indique vos divers plans, le nom des personnes assurées ainsi que les coûts.

Il comporte aussi la liste de vos réclamations à ces plans d'assurance ainsi que les avis de dépôt, quand vos réclamations ont été acceptées. Vous serez à même de savoir ce qui vous a été remboursé ainsi que les motifs qui se rattachent à une réclamation non remboursée ou partiellement remboursée. Vous désirez retrouver un médicament, connaître la date de votre dernière réclamation pour vos lunettes ou du changement de votre prothèse dentaire, un outil est à votre disposition pour effectuer des recherches.

Les formulaires de réclamation que vous devez remplir pour vous faire rembourser sont maintenant accessibles en ligne. Vous pouvez les imprimer, les remplir et les expédier par la poste ou par le courrier interne avec les pièces justificatives appropriées.

Vous avez des questions? Les préposées aux assurances de la Fraternité, Pauline Côté et Linda Lamirande, ont

rédigé une série de questions et réponses accessibles dans la Foire aux questions (FAQ). Elles enrichiront cette section au fur et à mesure en fonction des difficultés rencontrées par les utilisateurs.

Les programmes d'assurance voyage

Voyager à l'étranger est un plaisir pour plusieurs d'entre vous. À l'avenir, en tout temps, vous pourrez remplir en ligne le formulaire «Déclaration de voyage» nous avisant de votre départ. Une confirmation de votre enregistrement vous sera acheminée par courriel. Les préposées aux assurances valideront votre demande et vous confirmeront son acceptation ou son refus.

Dorénavant, vous pourrez même consulter votre dossier à l'étranger. Il vous suffira de vous brancher au site de la Fraternité à l'adresse www.fppm.qc.ca.

Nous avons fait en sorte de vous offrir le maximum de possibilités. Vous

déménagez ou vous changez de numéro de téléphone? Vous n'avez qu'à nous le signaler en ligne en utilisant le champ de saisie approprié. Vous désirez revoir les possibilités et les limites des différents programmes d'assurance auxquels vous avez accès? Consultez les règles de ces programmes en ligne. En cas de doute quant à l'interprétation de ces règlements, il vaut mieux être prudent et consulter le personnel de la Fraternité.

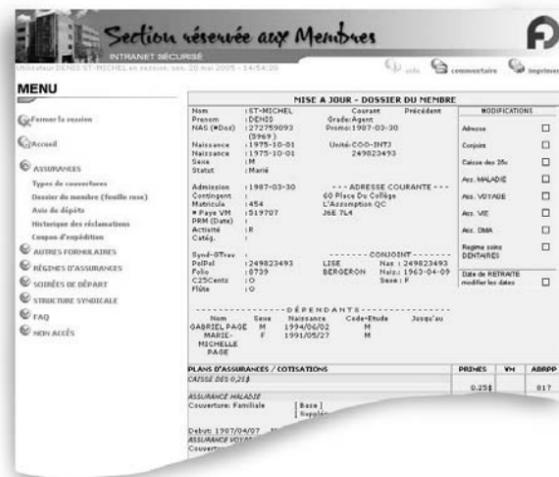
Les tests en circuit fermé que nous venons de mener avec certains membres nous ont convaincus qu'il fallait ajouter sur le site les dates et lieux des soirées de reconnaissance des consœurs et confrères qui prennent leur retraite. Dorénavant, l'information (date, lieu, coût, responsable) sera accessible en ligne.

Dès la mi-janvier, profitez d'une petite pause pour fureter sur votre site et en découvrir tous les nouveaux éléments. Rappel : vous devez d'abord vous enregistrer et votre code d'accès est confidentiel!

D'abord s'inscrire...



La feuille rose vous permet d'avoir accès à l'état de votre dossier.



Vous pouvez suivre le cheminement de vos réclamations.



Pour maintenir vos coordonnées à jour.





STEEVE LAGUEUX
REPRÉSENTANT À LA PRÉVENTION
ET JEAN-FRANÇOIS CIMON
REPRÉSENTANT À LA PRÉVENTION



Nouvelles de santé et sécurité

Salle de tir

À la suite de l'étude en audiologie visant à déterminer les risques associés aux activités en salle de tir, nous savons maintenant que le nombre de coups de feu maximum doit être de 600 par jour par tireur. Lors de ces pratiques, vous devez toujours porter la double protection, soit les bouchons et les coquilles.

Salon CSST

Lors du salon de la Commission de la santé et sécurité du travail qui se déroulait les 6 et 7 octobre dernier, vos représentants paritaires en SST, Jean-François Cimon et Steeve Lagueux, étaient candidats pour le prix innovation en SST concernant le dossier de l'ergonomie du ceinturon. Félicitations.

Le dossier Benoit L'Écuyer

Tous les correctifs ont été apportés concernant les problèmes qui avaient été constatés avec les microphones à la suite de l'affaire L'Écuyer. Les radios ont été systématiquement vérifiées et entretenues depuis.

Nous en sommes toujours à améliorer le système de communication. La division du traitement des appels (DTA) a été mise à contribution pour optimiser les communications et la géo-localisation.

De plus, une formation pour intervention à haut risque a été donnée à quelque 400 policiers et policières et nous assurons la continuité pour l'ensemble des patrouilleurs.

La grippe aviaire

Le virus de la grippe aviaire frappera-t-il le Canada?

Le comité paritaire en SST s'est déjà penché sur le dossier et les mesures de protection sont déjà en place. Nous appliquerons le même protocole que pour le SRAS.

- Port du masque (quantité suffisante en inventaire)
- Solutions désinfectantes disponibles dans tous les véhicules
- Vaccination prioritaire des policiers lorsque les vaccins seront disponibles
- Port du gant de nitrile lors de certaines interventions.

Formation en SST

À chaque année, à l'automne, une session de formation est donnée à l'intention des équipes locales en SST. Cette année, nous offrons une formation de base aux intervenants en SST qui s'intitule *Introduction en santé et sécurité du travail et enquête/analyse d'accidents*.

Ceux qui ont déjà reçu cette formation, peuvent s'inscrire au cours *Une équipe locale efficace et la formation en SST*.

Cette formation est paritaire et s'adresse à tous les membres d'un comité local en SST, à la fois aux cadres et syndiqués. Elle est accessible via le système SIGAL. Plus nos équipes locales seront efficaces en SST, plus nous améliorerons votre qualité de vie au travail. 📍

ROBERT BOULÉ
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION
ET AUX RELATIONS AVEC
LES MEMBRES



Le policier élé... gant!

Les gants de cuir : l'exception est-elle devenue la règle?

On voit de plus en plus de policiers patrouilleurs avec leurs gants de cuir d'été placés autour de la boucle de leur ceinturon. La raison est simple, le port de ces gants est devenu une habitude lors d'appels où « ça peut brasser ».

Voici les raisons que vous avez invoquées pour les porter en tout temps. Cela :

- protège nos mains des éraflures ;
- protège notre peau contre les liquides biologiques ou autres contaminants ;
- protège lorsqu'on manipule des objets sales, coupants ou autres ;
- protège contre le froid à mi-saison ;
- donne une meilleure prise lorsqu'on a les mains moites.

Nous tenons à vous faire part de notre inquiétude à propos de cette habitude qui pourrait, au contraire, mettre en péril votre santé et votre sécurité.

Le cuir a le défaut de sa qualité : il respire, oui, mais il absorbe aussi. Si vous l'utilisez pour maîtriser un individu qui a une hygiène personnelle laissant à désirer, vos gants risquent d'absorber une partie de ses liquides biologiques. Une fois l'intervention terminée, vous les remettez sur votre ceinturon et vos mains peuvent donc entrer en contact avec eux tout au long de la journée. BEURK!

Savez-vous que plusieurs virus de l'hépatite peuvent vivre jusqu'à trois jours

sur une surface sèche, que désinfecter vos gants avec un gel à l'alcool est insuffisant, que la seule façon de déloger toutes les merveilleuses bibittes qu'ils peuvent abriter consiste à les **récurer** avec une brosse, du savon et de l'eau chaude ou à leur faire passer un mauvais quart d'heure dans la laveuse? Inutile de vous dire qu'ils ne résisteront pas très longtemps à ce traitement, n'est-ce pas?

Pire, comme les gants sont poreux, il n'est pas dit qu'ils vous protègent de la contamination. Vous lavez-vous les mains aussi souvent que si vous n'aviez pas porté de gants?



Nous vous recommandons fortement de remplacer les gants de cuir par des gants de nitrile, conçus pour vous assurer une meilleure protection. Les gants de nitrile sont jetables et ont l'avantage de se déchirer dès qu'ils sont perforés. Donc, aucun doute à avoir si vous vous êtes piqué(e) par inadvertance. Enfin, ces gants assurent une excellente prise et

ne vous gêneront pas lors de l'utilisation d'une arme à feu, ce que l'on ne peut pas affirmer à propos des gants de cuir.

Les gants de cuir sont utiles si vous devez manipuler des objets tranchants, bien qu'il soit encore mieux de porter des gants de nitrile en dessous. Bref, voici ce que nous recommandons :

- **Les gants de cuir pour le froid et les objets coupants.**
- **Les gants de nitrile pour les interventions où il y a risque de contamination.**

Pour le reste... un bon lavage des mains avec de l'eau et du savon, puis, si vous en avez, un peu de désinfectant à l'alcool sur les mains, et le tour est joué!

ATTENTION, le désinfectant ne remplace pas le lavage des mains!

Ah oui! Plusieurs policiers nous ont parlé des gants de kevlar. Des recherches ont été commandées par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales» (APSAM), sur ce type de gant de protection et nous attendons les résultats. Ce qu'il faut retenir pour le moment, c'est qu'il n'existe pas encore de gant parfaitement adapté aux risques associés à la fonction du policier patrouilleur.

Heureux temps des fêtes à vous ainsi qu'à vos familles! 📍

DENIS MONET
VICE-PRÉSIDENT AU SECÉTARIAT
ET LA TRÉSORERIE



Assurances

maladies, voyage, vie, soins dentaire

La tarification au 1^{er} janvier 2006

Comme c'est le cas chaque année, nous vous présentons les modifications qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006 pour ce qui a trait à la tarification de vos programmes d'assurance.

Mais d'abord, il est important d'éclaircir certains aspects généraux qui viennent modifier le contexte général de l'application des programmes.

A) Les congés parentaux seront améliorés. Au premier janvier 2006, la nouvelle version de la Loi sur les normes du travail entrera en vigueur. Les normes minimales sur les congés parentaux seront améliorées. Selon l'article 81.15 de cette loi, l'employeur a l'obligation de continuer à verser sa part dans vos régimes d'assurances, si vous décidez de continuer à verser la vôtre.

En vertu du Régime québécois d'assurance parentale, qui verra le jour le 1^{er} janvier, les prestations suivantes seront offertes :

- des prestations de maternité ;
- des prestations de paternité ;
- des prestations parentales ;
- des prestations d'adoption.

Les prestations de maternité seront destinées exclusivement à la mère et les prestations de paternité seront destinées exclusivement au père. Cependant, le nombre total de semaines de prestations parentales et de prestations d'adoption pourra être partagé entre les parents. Ceux-ci pourront prendre leurs semaines de prestations l'un après l'autre ou en même temps.

Les parents admissibles au Régime québécois d'assurance parentale pourront choisir entre le régime de base ou le régime particulier. Ils décideront ainsi du nombre de semaines pendant lesquelles ils recevront leurs prestations ainsi que du taux de remplacement de leur revenu assurable. Le tableau suivant résume les différentes possibilités.

RÉGIME DE BASE

	Nombre de semaines de prestations	Taux
Maternité	18	70 %
Paternité	5	70 %
Parentales	7 25	70 % 55 %

RÉGIME PARTICULIER

	Nombre de semaines de prestations	Taux
Maternité	15	75 %
Paternité	3	75 %
Parentales	25	75 %

Sous le régime de base, par exemple, le nombre de semaines de prestations peut atteindre 50 semaines pour une mère, soit 18 semaines de prestations de maternité au taux de 70 % et 32 semaines de prestations parentales (partageables entre les parents), dont les sept premières semaines au taux de 70 % et 25 autres au taux de 55 %.

Pour plus d'information, consultez le site www.rqap.gouv.qc.ca

B) Rappel: comme le stipulent nos statuts et règlements, l'adhésion aux régimes de la Fraternité est obligatoire.

Statuts et règlements de la *Fraternité des policiers et policières de Montréal* amendés le 29 mars 2005 – Membre

4.08 Pour devenir membre permanent, il faut obligatoirement adhérer aux plans individuels (protection minimale requise) de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, de l'assurance-voyage et du régime de soins dentaires déposés par la Fraternité, en conformité et selon les dispositions législatives en vigueur.

Les nouveaux tarifs

1. Assurance maladie : amélioration du régime

- Depuis octobre 2005, en fonction du nouveau contrat de travail, l'employeur contribue au paiement des primes d'assurance maladie pour les *policiers actifs*.

Voici le libellé de l'article 18.02 de notre convention collective : À compter du 1^{er} octobre 2005 et jusqu'au 30 septembre 2006, l'employeur verse annuellement à la Fraternité un montant équivalant à 0,5 % du salaire du constable 1^{re} classe par policier, aux fins de défrayer le coût des plans d'assurances offerts par celle-ci à ses membres.

À compter du 1^{er} octobre 2006, l'Employeur verse annuellement à la Fraternité un montant équivalant à 1 % du salaire du constable 1^{re} classe par policier, aux fins de défrayer

le coût des plans d'assurances offerts par celle-ci à ses membres.

Si vous êtes membre actif, vos primes vous coûtent moins cher depuis le 1^{er} octobre 2005, puisque l'employeur en défraie une partie. À compter du 1^{er} janvier 2006, certaines améliorations seront apportées au Régime afin de mieux vous protéger. Les voici.

Soins de la vue

- Ajout de la correction de la vision au laser comme frais admissibles de soins de la vue, sujet à un plafond de 150 \$.

Professionnels de la santé

- Augmentation du montant admissible par visite de 32 \$ à 45 \$.

Frais de laboratoire / acte médical

- Augmentation du plafond de remboursement de 250 \$ à 500 \$ par année.

En conséquence, vos primes ont baissé en octobre 2005, et elles augmenteront légèrement en janvier 2006.

TABLEAU COMPARATIF DES TARIFS – ASSURANCE-MALADIE

ACTIFS

	Prime hebdomadaire 2005	Prime hebdomadaire 2005* 1 ^{er} octobre 2005	Nouvelle prime hebdomadaire 2006 1 ^{er} janvier	Nouvelle prime hebdomadaire 2006 1 ^{er} octobre
Plan individuel	15,00 \$	8,75 \$ *	10,09 \$ *	3,68 \$ *
Plan familial	30,00 \$	23,75 \$ *	26,59 \$ *	20,18 \$ *
Plan couple ou monoparental	21,60 \$	15,35 \$ *	17,35 \$ *	10,94 \$ *

RETRAITÉS

	Nouvelle prime par rente 2005	Nouvelle prime hebdomadaire 2006 1 ^{er} janvier
Retraités de moins de 65 ans		
Plan individuel	44,20 \$	48,62 \$
Plan familial	88,39 \$	97,23 \$
Plan couple ou monoparental	66,30 \$	72,93 \$
Retraités de 65 ans et plus		
Plan individuel	20,80 \$	22,88 \$
Plan familial	41,59 \$	45,75 \$
Plan couple ou monoparental	41,59 \$	45,75 \$

* Attention : ces primes contiennent la contribution de l'employeur, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

2. Assurance voyage : gel des primes pour 2006

ACTIFS		
TYPE DE PLAN	TAUX HEBDOMADAIRE	
	2005	2006
Individuel	0,75 \$	0,75 \$
Familial	1,50 \$	1,50 \$

RETRAITÉS		
TYPE DE PLAN	TAUX PAR RENTE	
	2005	2006
Individuel	1,54 \$	1,54 \$
Familial	3,07 \$	3,07 \$

Rappel

- Le membre retraité peut, s'il le désire, annuler son plan. Cependant, ce choix est **irrévocable**.
- La durée maximale des séjours est de **45 jours consécutifs**. Voici les coordonnées des compagnies qui offrent un plan d'assurance après ces 45 jours, et sans vous faire repayer ces 45 jours.

La Capitale

www.lacapitale.com

Notre fournisseur en assurances vie, voyage et dentaire offre aux membres de la Fraternité une assurance tenant compte des premiers 45 jours. Communiquez avec Can-Assurance au numéro (514) 286-8403 ou 1-800-361-5706.

Mentionnez notre numéro de groupe, qui est 4600.

Assurances Desjardins

Tél. 1-877-888-4873 ■ www.desjardins.com

Affiliée aux caisses Desjardins.

Bélaïr direct

Tél. 1-877-874-5433 ■ www.belairdirect.com

Assurance souscrite par la Financière Manuvie pour les membres de la Coopérative

3. Assurance-vie : amélioration de l'offre

À compter du 1^{er} janvier 2006, les membres actifs pourront payer pour une couverture plus grande : le maximum de tranches d'assurance vie facultative sera porté de 9 à 19 tranches de 20 000 \$, soit 180 000 \$ à 380 000 \$, au-delà du montant de base obligatoire de 20 000 \$. Il en va de même pour l'assurance vie facultative des conjoint(e)s. Ils peuvent se procurer jusqu'à 19 tranches de 10 000 supplémentaires, au-delà des premiers 10 000 \$ de base, en comparaison avec une possibilité de 9 tranches, auparavant. Maximum : 190 000 \$ d'assurance vie facultative.

ACTIFS				
	PRIME 2005		PRIME 2006	
	Hebdomadaire	Annuelle	Hebdomadaire	Annuelle
Base 20 000 \$	1,60 \$	83,20 \$	1,60 \$	83,20 \$
Base familiale				
8 000 \$/6 000 \$ < 65 ans	0,57 \$	29,64 \$	0,57 \$	29,64 \$
Facultative	Selon les tarifs en vigueur			

RETRAITÉS				
	PRIME 2005		PRIME 2006	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 \$	11,00 \$	264,00 \$	12,87 \$	308,88 \$
Base familiale				
• 8 000 \$/6 000 \$	1,23 \$	29,52 \$	1,23 \$	29,52 \$
Facultative	Selon les tarifs en vigueur			
Retraité de 65 ans et plus				
Base 10 000 \$	5,50 \$	132,00 \$	6,44 \$	154,56 \$
Base familiale				
• 5 000 \$/2 000 \$	0,67 \$	16,08 \$	0,67 \$	16,08 \$
• 2 000 \$/1 000 \$	0,30 \$	7,20 \$	0,30 \$	7,20 \$
Facultative (par tranche de 10 000 \$)*				
• 65 À 74 ANS	5,83 \$	139,92 \$	5,83 \$	139,92 \$
• 75 ANS ET PLUS	6,63 \$	159,12 \$	6,63 \$	159,12 \$

* Possibilité de 5 tranches supplémentaires de 10 000 \$ dont le premier 10 000 \$ sans examen médical.

Nous rappelons qu'au 1^{er} janvier de chaque année, le taux de la prime de l'assurance-vie facultative peut avoir été majoré parce que l'adhérent a changé de tranche d'âge. En effet, le taux est majoré à toutes les tranches de cinq (5) ans d'âge et prend effet le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'anniversaire où vous changez de groupe. Ces tranches sont les suivantes : moins de 34 ans ; 35 à 39 ans ; 40 à 44 ans ; 45 à 49 ans ; 50 à 54 ans ; 55 à 59 ans ; et 60 à 64 ans.

Ainsi, un adhérent peut s'attendre à un changement de sa prime au 1^{er} janvier s'il change de groupe d'âge.

Soins dentaires : amélioration

À partir du 1^{er} janvier 2006, vous pourrez profiter du service de paiement automatisé pour vos soins dentaires. Vous recevrez par la poste votre carte de paiement automatisé. En présentant simplement cette carte à votre dentiste, vous n'aurez qu'à déboursier la partie non assurée des soins et n'aurez plus à compléter de formulaire de demande de prestation.

Après validation de la carte, le dentiste vous informera si les soins que vous avez reçus sont assurés ou non selon notre contrat, et vous indiquera le pourcentage de remboursement auquel vous avez droit. Fait à noter : l'implantation de ce système a été payé à partir des excédents du Régime.

ACTIFS		
TYPE DE PLAN	TAUX HEBDOMADAIRE	
	2005	2006
Individuel	5,74 \$	6,54 \$
Couple/monoparental	11,48 \$	13,09 \$
Familial	16,75 \$	19,10 \$

RETRAITÉS		
TYPE DE PLAN	TAUX PAR RENTE	
	2005	2006
Individuel	12,44 \$	14,18 \$
Couple/monoparental	24,87 \$	28,35 \$
Familial	36,29 \$	41,37 \$

En cette fin d'année, j'aimerais, au nom de toute mon équipe, vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleurs vœux à l'occasion du temps des fêtes et de la nouvelle année. 🎁

*Merry Christmas and Happy New Year!
Feliz navidad, prospero año!*

Examen médical ou optométrique de la SAAQ

Nous tenons à préciser que votre plan d'assurance maladie de la Fraternité ne rembourse pas les frais d'examen médical ou d'examen optométrique exigé par la SAAQ. C'est l'employeur qui doit vous défrayer. Nous vous invitons à vous conformer à la procédure 629-3.

Procédure 629-3 datée du 2004-04-30, SPVM

Le titulaire d'un permis de conduire de la classe 4a (SAAQ) peut devoir produire un rapport d'examen médical lors du renouvellement de son permis de conduire à l'âge de 45, 55, 60 et 65 ans, et à tous les deux ans par la suite.

L'employé a recours au service d'un médecin ou spécialiste de son choix, sur son temps personnel.

Les coûts requis pour compléter le dit rapport d'examen médical de la SAAQ sont remboursés à l'employé au moyen de la petite caisse l'unité, après que les démarches nécessaires aient été complétées.

« Comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés... »

Pour que le pardon puisse exister, il faut d'abord qu'il y ait eu une offense. Dieu nous pardonne, car dans notre manière d'être, de vivre, de penser et d'agir, nous sommes à cent lieues de la gratuité dont il nous comble.

Son amour n'est pas un dû, il est une grâce que nous ne méritons pas mais qu'il nous accorde parce qu'il nous reconnaît. Et son désir pour nous, c'est que nous soyons des vivants. Il ne veut pas la mort du pécheur, mais du péché. Mais nous sommes souvent trompés en croyant que nous recevons du péché la vie.

Le Dieu qui nous fait peur est en vérité non pas celui révélé par le Christ, mais celui qu'on imagine nous-mêmes. De fait, ce n'est pas de lui que nous avons peur mais bien de nous qui résistons à nous convertir. Devant Dieu, nous sommes beaucoup sur la défensive, car nous avons peur que sa grandeur d'être menace notre existence.

Nous essayons de faire le poids en nous érigeant comme Dieu. C'est le drame imagé par le vieux récit de la Genèse lorsque l'humanité adhère à la parole du serpent et renonce à croire à celle de Dieu.

Pardonner des offenses, c'est renoncer au rang qui nous égale à Dieu. C'est ne pas entrer dans un système d'auto-défense, dans une volonté inflexible de se faire justice. Pour pardonner des offenses, cela appelle d'abord que nous

acceptions d'être vulnérables, de souffrir la blessure qui nous a été infligée, d'y rencontrer Jésus-Christ qui, centré sur le Père, délivre le pardon en se livrant dans sa chair.

Pas de pardon possible sans une décentration totale de soi-même et un renoncement de répondre au mal par le mal. Il y a dans la capacité de pardonner à la fois cette humilité qui consiste à renoncer de nous faire l'égal de Dieu et à considérer l'autre comme temple de Dieu.

Pardonner, c'est faire la vérité que la vie ne peut surgir que de la mort vaincue et que cette victoire, nous la recevons de l'Esprit qui continue dans notre histoire à achever la créature que nous sommes et qui émerge continuellement à travers le choix d'accomplir la volonté du Père.

Pardonner les offenses n'est pas un désir naturel, c'est la sagesse du Vivant qui nous apprend petit à petit à devenir des êtres éternels.



Le programme policier ressource à votre écoute

Vous êtes-vous déjà interrogé sur votre consommation d'alcool ?

Voici un questionnaire d'auto-dépistage extrait du guide des AA. Répondez honnêtement aux questions !

1. Avez-vous déjà résolu d'arrêter de boire pendant une semaine ou deux sans pouvoir tenir plus de quelques jours? Oui ou non.
2. Aimerez-vous que les gens ne se mêlent pas de votre façon de boire et qu'ils cessent de vous dire quoi faire? Oui ou non.
3. Avez-vous déjà changé de type d'alcool dans l'espoir d'éviter de vous enivrer? Oui ou non.
4. Vous est-il arrivé, au cours de l'année, d'avoir à prendre un verre le matin pour pouvoir vous lever? Oui ou non.
5. Enviez-vous les gens qui peuvent boire sans s'occasionner d'embêtements? Oui ou non.
6. Avez-vous eu des problèmes reliés à l'alcool au cours de la dernière année? Oui ou non.

7. Votre façon de boire a-t-elle causé des problèmes à la maison? Oui ou non.
8. Vous arrive-t-il, lors de soirées, d'essayer d'obtenir des consommations supplémentaires parce qu'on ne vous en donne pas suffisamment? Oui ou non.
9. Vous dites-vous que vous pouvez cesser de boire n'importe quand, même si vous continuez à vous enivrer malgré vous? Oui ou non.
10. Avez-vous manqué des journées de travail ou d'école à cause de l'alcool? Oui ou non.
11. Avez-vous des trous de mémoire? Oui ou non.
12. Avez-vous déjà eu l'impression que la vie serait plus belle si vous ne buviez pas? Oui ou non.

Si vous répondez oui à quatre questions ou plus, vous êtes sans doute en difficulté face à votre consommation d'alcool.

Quelqu'un qui est passé par là a eu cette réflexion: *J'ai eu moi-même de la difficulté à admettre que j'étais alcoolique. Mon hypersensibilité, mon besoin d'absolu, mon côté excessif et mon incapacité d'exprimer correctement mes besoins et mes émotions ont fait que j'avais besoin de soulager ma douleur intérieure en consommant. Heureux ou malheureux, après les sports, à la maison ou au travail, l'alcool était présent. Après un temps, l'alcool ne soulage plus, le désespoir et la déprime s'installent. La culpabilité, la honte et la mésestime de soi ont pris toute la place.*

Un jour j'ai atteint le fond du baril. Ma douleur dépassait mon orgueil. J'ai appelé et demandé de l'aide. Depuis, ma vie s'est transformée, j'ai découvert un mode de vie qui me permet de vivre un jour à la fois dans la sobriété.

*Mon histoire vous interpelle et vous voulez en parler avec quelqu'un de confiance: **vous pouvez le faire en téléphonant au 280-BLEU***

PIERRE DESROCHES
AUMONIER



Le scénario de cette bande dessinée est fictif et sans égard au sexe du personnage. Il vise à donner un exemple de situation pour laquelle un policier ou une policière recourrait au programme Policier-Ressource.



Qu'arrive-t-il, avec le partage des surplus?

Cette question nous a été posée maintes et maintes fois par de nombreux membres de notre Association, depuis le début de l'été, lors de nos activités estivales qui furent en passant exceptionnelles.

La table de négociation avait suspendu ses travaux. Il faut être patient mais attentif malgré les nombreuses rumeurs entendues à droite et à gauche et répandues par nos spécialistes imaginatifs en la matière. Dès le début de septembre, le tout a repris. La réponse demeure la même, soyons patients.

Je vous recommande fortement de lire encore une fois le mot du Président de la Fraternité, dans la flûte d'avril 2005, sous le titre: *Objectif 2005 – Négociation du régime de retraite et partage des surplus*. Je voudrais simplement attirer votre

attention sur le premier paragraphe de cet article, il écrivait spécialement pour les retraités, et je le cite: **« Cette négociation se trouve plutôt au niveau du partage de ces surplus, et ce, uniquement parce qu'il y en a! Une part importante de ces surplus leur revient et le partage devrait se faire selon un pourcentage, proportionnellement parlant, semblable à celui consenti lors de notre dernière négociation ».**

À plusieurs reprises, je vous ai écrit que les Présidents de la Fraternité et de l'ABR, s'étaient engagés auprès de nos membres retraités et de l'Association à ce que le partage des surplus de notre caisse de retraite, soit équitable entre les membres retraités et actifs. En terminant, soyez assurés que le Conseil d'administration suit attentivement ce dossier.

Dernière heure

Le 8 octobre dernier, nous apprenions la démission du président de la Fraternité, Monsieur Georges Painchaud.

Monsieur Yves Francoeur, vice-président à la Recherche et aux communications postulait, et il était élu président, sans opposition, le 7 novembre.

Le mardi 25 novembre, j'invitais, avec les membres de mon conseil d'administration, le nouveau président à une rencontre pour connaître sa position à titre de responsable des négociations du régime de retraite, relativement aux surplus. Il nous mentionnait qu'en regard du partage des surplus, sa position est la même que son prédécesseur, soit un partage équitable entre les retraités et les membres actifs. Plusieurs séances de négociations sont prévues au cours des mois à venir. Soyez assurés qu'aussitôt qu'il y aura des développements, nous vous en informerons via notre médiaphone.

Rien que la vérité!

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



À retenir: les trois soirées de homard auront lieu les 26 mai, 2 et 9 juin 2006. Les billets seront en vente le 4 avril à 17 h au 480, rue Gilford. Saviez-vous que 1 487 personnes ont assisté aux trois soirées de 2005?

■ Se disant les champions du «Pitch», **Jacques Ruel** et **Guy Bazinet** invitèrent **Gisèle Vallée** et **Jean-Pierre Roy**, de l'APPR à se joindre à eux pour une partie.

La partie se termina par une pissette pour nos amis au pointage de 128 à 12.

■ Félicitations à **Jacqueline Saint-Jacques**, conjointe de **Guy**, qui a réussi une partie parfaite au salon de quilles Saint-Georges.

■ En se baignant dans un lac au Club de Chasse et Pêche, **Jean-Pierre Roy** a failli briser une côte à sa conjointe Gisèle Vallée en la serrant dans ses bras. L'amour n'a pas d'âge!

■ Le 2 février dernier, **Paul Milette** a réussi un trou d'un coup au club Municipal d'Accadia sur la côte ouest de la Floride. Son nom est maintenant inscrit sur une plaque au Club House. Un mois plus tard, il recevait sur le même terrain une balle qui venait du «fairway» opposé sur la cuisse, il sautait non pas de joie, mais de douleur. Il a eu une ecchymose de la cuisse jusqu'au genou pendant 15 jours. Le golf fait vivre toutes sortes d'émotions. N'est-ce pas?

■ Est-ce vrai que le directeur général de la caisse **Yvon Séguin** va suivre des cours de pétanque durant la saison hivernale? C'est préférable.

■ L'ex S/D des Fraudes, **Daniel Bergeron**, a remporté la médaille d'Or en double au badminton lors des Jeux régionaux de l'âge d'or (FADOQ). Il a écrasé facilement son ancien partenaire aux enquêtes **Jean-Guy Grégoire** 11 à 1. Bravo Daniel pour ta victoire et à Jean-Guy pour sa participation.

■ Lors d'un récent voyage de pêche aux dorés, seul votre président, **Raymond Laframboise**, n'a réussi aucune prise. Ayoye.

■ **Pierre-Paul Lirette** aimerait faire une deuxième carrière comme guide touristique dans les Laurentides tout particulièrement dans la région de Saint-Sauveur.

Le tournoi de golf de l'APPR se tiendra au club de golf Granby St-Paul le mardi 20 juin 2006. Réservez cette date.

■ Message à **Gérard Lacoste** et **André Poitras du PDQ 53**. À quand le défi au golf? Jean Joly et moi attendons depuis des années. La peur, est un sentiment qui trahit une forte inquiétude ou la pensée d'un danger ou d'une menace. N'est-ce pas mes amis?

■ Lors d'un voyage au club de chasse et pêche, après avoir consommé quelques apéros, **Jacques Ruel** décida de se faire cuire des côtelettes de porc. En attendant, il alla se coucher. Ses voisins **Jean-Pierre Roy** et **Gisèle Vallée** voyant sortir par les fenêtres une fumée intense se dirigèrent rapidement vers le chalet et y pénétrèrent. Notre ami Jacques dormait comme un enfant, il ne s'est jamais aperçu de quoi que ce soit. Est-ce que Jacques a mangé ses côtelettes calcinées pour déjeuner? À vous de le lui demander.

■ Il suivait des cours pour se familiariser avec le sport de canoë - kayak. Après avoir chaviré, **Nelson McCormick** a été vu dans les îles de Boucherville tentant d'amener son canoë à la surface. Je l'encourage à suivre d'autres cours cet hiver en piscine.

■ Lors d'un récent voyage de chasse à l'île d'Anticosti, notre chasseur émérite **Philippe Mailhot** a raté un chevreuil à 50 pieds de distance. Les témoins de ce fâcheux événement, **Marc Boisvert** et **Robert Chatelois**, lui ont suggéré de rendre visite à son oculiste.

Remerciements de la famille Gauthier

La famille de Richard Gauthier (3381), décédé le 22 décembre 2004, tient à remercier tous ceux et celles qui ont sympathisé lors de son décès. Nous remercions ses collègues actifs et retraités qui sont venus lui rendre visite durant sa maladie. Vous lui avez fait un grand bien. Nous voulons aussi remercier l'abbé Pierre Desroches pour l'homélie de même que les membres de la Symphonie vocale des policiers et policières qui sont venus chanter au salon. Nous remercions particulièrement les policiers, Sylvio Londei, Pierre Chevalier et Daniel Cournoyer, pour leur immense support.

Vous nous avez beaucoup touchés. Veuillez accepter ces remerciements comme personnels.

Jocelyne, Jérémie et Jonathan Gauthier

■ Joyeuses Fêtes à tous.
Santé pour l'an 2006.

.....
Ceux qui viendront au bureau de l'APPR remarqueront un gros changement dans l'ameublement et le décor. Une cure de rajeunissement s'imposait. Merci à l'ABR et à la Fraternité pour leur précieuse collaboration.
.....

Michel Déziel

un chanteur de charme



Michel Déziel a vu le jour le 20 février 1948. Le 5 mai 1969, il joint les rangs de la police de Dorval. Le 1^{er} janvier 1972, il devient policier de la CUM.

■ Il a travaillé successivement aux postes 13 à Dorval, 12 à Pierrefonds, 25 comme patrouilleur, à la police-jeunesse au poste 24. Il a fait sa marque comme agent socio-communautaire, en plus d'être diplômé en techniques policières. Il prend sa retraite le 19 juin 1999.

La musique dans l'âme

Avant de devenir policier, Michel développe un amour passionné de la musique. À 15 ans, il devient batteur et chanteur-soliste d'un groupe qui s'appelait « Les Pirates », et, à plusieurs occasions, il faisait partie du spectacle des groupes populaires de l'époque. À 21 ans, il quitte définitivement le monde de la musique pour devenir policier. Comme agent de la paix, il a travaillé avec des gens extraordinaires. Il a vécu des moments exaltants, une carrière bien remplie. Il a quitté sa profession avec la satisfaction du devoir accompli, de déclarer Michel.

Sa deuxième carrière

Trois ans avant de prendre sa retraite, Michel commence à préparer le terrain pour l'après carrière de policier. Pour lui, la musique fait partie de sa vie.

Les collègues de travail qui l'ont côtoyé savaient qu'un jour, il retournerait dans le milieu de la musique. Ils ont vite deviné que pour lui, c'était une passion. Dès que sonne la retraite en juin 99, les premiers contrats se concrétisent les uns après les autres.

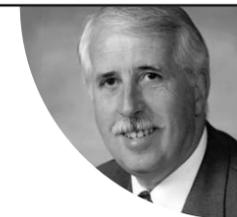
Un passionné

Juste à entendre parler Michel, on se rend compte qu'il vit et dort pour ce nouveau métier de chanteur-claviériste. Il adore le contact humain et surtout semer un peu de bonheur autour de lui et faire en sorte que les gens, qui viennent l'entendre chanter, puissent passer une agréable soirée entre amis.

Michel chante en solo de la musique du temps des baby boomers tel que : Sinatra, Nat King Cole, Dassin, Adamo, Bécaud, Aznavour, etc. Il possède un répertoire de 700 chansons vocales et instrumentales et son équipement est évalué à 15 000 \$. À son agenda, il peut vous chanter, dit-il, les chansons de 90 artistes différents.

Ce ténor-mezzo est en spectacle les fins de semaine au Resto Saint-Honoré, 7852, boul. Champlain, Place La Salle, ville La Salle. Venez souper et entendre Michel Déziel à ce magnifique restaurant. Vous vivrez une soirée extraordinaire, vous remémorant vos plus beaux souvenirs des années 60 et ce, dans une ambiance chaleureuse. Dans ses rêves, il aimerait obtenir un contrat pour animer et chanter sur un bateau de croisière. gageons qu'il y arrivera.

C'est pourquoi nous avons voulu le mettre en valeur, lui qui poursuit une deuxième carrière tout à fait exceptionnelle!



Elmo Trépanier jr, romancier

Elmo Trépanier (policier retraité du SPCUM) et Alma Marchand (employée civile retraitée du SPCUM) présentaient leur second roman policier *Amour qui tue*, publié par la Fondation Littéraire Fleur de Lys, lors d'un lancement le 26 mai 2005 à la Fraternité des policiers et policières de Montréal.

Qu'ont en commun une mère porteuse, un embryologiste, une cuisinière, une bonne, un président de laboratoire de recherche sur l'ADN et sa conjointe? Xavier Mamboulé, étudiant à un échange d'étudiants universitaires, est retrouvé assassiné et sauvagement mutilé. Simon Poliquin et Bernard Montreuil, sergents-détectives au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, sont plongés dans une nouvelle enquête.

Vous retrouverez Poliquin et Montreuil aux prises avec une autre enquête dans *Policières en péril*, écrit en collaboration avec Elmo Trépanier et publié en juin 2004.



Les livres sont disponibles à la COOP des policiers au coût de 24,95 \$ frais et livraison comprise). Il est également possible de se procurer la version numérique au coût de 5,00 \$ sur le site internet de la Fondation Littéraire Fleur de Lys au www.manuscritdepot.com. Vous pouvez aussi commander par la poste en faisant parvenir un chèque personnel, payable à l'ordre de la Fondation Littéraire Fleur de Lys, à l'adresse suivante: Fondation Littéraire Fleur de Lys, 44 rue Chabot, Lévis (Québec), G6V 5M6.

Régime minceur

Une rumeur circule à la Caisse d'économie voulant que Henri-Paul Tremblay suive un régime sévère pour être en pleine forme pour son séjour en Floride.

Le directeur général Yvon Séguin l'a pris en flagrant délit lors d'un petit déjeuner au réservoir Gouin. Pensez-vous que le contenu de son assiette ne contient que peu de calories avec crêpes, chocolat, crème fouettée arachides et j'en passe? Bon régime.



Savoir viser juste...

Lors de la journée de clôture des fers et pétanque, l'ABR et la Caisse d'Économie avaient lancé un défi aux dames à la pétanque. Louis Monette, Raymond Laframboise, Jean-Pierre Roy et Marcel Crevier ont subi une humiliante défaite au compte de 13 à 7. Les Yvon Séguin, Normand Prévost, Georges Coallier et Raymond Paradis n'ont guère impressionné en s'inclinant 13 à 7 également. On félicite Lise Lirette, Lise Crevier, Gisèle Vallée et Lucille Petit pour leur talent et leur habileté! À l'an prochain disent-elles?



Même dans la défaite, **Louis Monette, Raymond Laframboise et Jean-Pierre Roy** ne semblent pas trop déçus de leur performance. Les «girls», elles, sourient à pleines dents: **Gisèle Vallée, Lise Crevier, Lucille Petit et Lise Lirette**. On reconnaît **Normand Prévost, Marcel Crevier et Yvon Séguin**.



Le Directeur général de la Caisse va-t-il lancer un défi à la pétanque l'an prochain? Ça reste à voir. **Gisèle Vallée, Lucille Petit, Lise Lirette et Lise Crevier** sont fières de se faire photographier avec les perdants. **Yvon Séguin, Raymond Paradis, Normand Prévost et Georges Coallier** semblent résignés de leur sort. À l'avant-plan, **Marcel Crevier** file le parfait bonheur.

Aux fers et pétanque: une saison époustouflante

Les jeudis de fers et pétanque ont encore une fois remporté un vif succès tout au long de la 9^e saison. Plus de 140 personnes étaient inscrites afin de s'amuser et de fraterniser. Merci à tous les bénévoles spécialement à Micheline et Jacques Gauthier et à Roland Théberge, ainsi qu'à André Beaudoin pour sa générosité avec ses «toutous». Merci également à la Caisse d'Économie pour son apport financier. Merci aux conjointes des directeurs qui ont donné un bon coup de main lors de la bouffe. L'an prochain, nous serons au rendez-vous.



Le jeu de fers est de plus en plus populaire, une partie des joueurs sont photographiés en présence du Directeur général de la Caisse, **Yvon Séguin** et de son assistant **Normand Prévost**.



Marcel Crevier et Pierre-Paul Lirette félicitent les gagnants à la pétanque pour la victoire de la fin de saison. **Marguerite Roche, Jacques Blondin et Ida Dubuc**.



Pour le plus de parties gagnées aux fers durant la saison, la palme revient à **Irène Antonnacci** et à **Réal Carli**.

Le curling, un sport d'adresse

Le 23 septembre dernier, au club de curling de Boucherville avait lieu l'activité curling. Les quelque 30 personnes présentes ont bien apprécié leur participation. Ceux et celles qui étaient à leur première présence ont pu constater que ce sport en est un d'adresse et d'habileté! Le curling terminé, les participants étaient invités dans un restaurant chinois de la région.



Quelques participants posent pour la prospérité.

Kosmogonia, spectacle nocturne

Le 15 juillet, deux autobus partaient de Montréal vers Shawinigan pour visiter la Cité de l'énergie et assister à la légende de Kosmogonia. Les gens présents à ce spectacle nocturne ont vu des numéros d'art du cirque, de danse, de musique et de théâtre dans l'environnement naturel et exceptionnel de l'amphithéâtre rotatif. Une expérience unique au monde selon les dires de plusieurs. La visite de la Cité de l'énergie fut une autre expérience exceptionnelle. Une journée fort appréciée de tous. Cette activité était sous la responsabilité de Pierre-Paul Lirette et André Campeau.



La tour de la Cité de l'énergie vue de la rivière.

Tournoi de golf de l'APPR - Un franc succès

Des averses abondantes tombaient tôt en matinée au terrain de golf de Granby Saint-Paul. Mais à l'heure du départ, la pluie cessait et les quelque 375 golfeurs ont pu prendre le départ, malgré un terrain légèrement détrempé. Les participants ont apprécié leur journée de golf. Fraternité et camaraderie régnaient entre confrères. La formule « Vegas » à deux a été appréciée de tous, ce qui a permis de quitter les lieux vers 21 h, souper et cadeaux remis.

Un tel événement ne saurait être possible sans la participation des membres du conseil d'administration de l'APPR, et de nos bénévoles que nous remercions chaleureusement. Merci à nos généreux commanditaires. L'an prochain, le tournoi aura lieu au même endroit, soit le mardi 20 juin 2006.



Les deux organisateurs du tournoi **Jean-Pierre Roy** et **André Sasseville** posent fièrement avec **Denise Lévesque Larose** et **Richard Manucci**.



La gent féminine était bien représentée au tournoi de golf de l'APPR. De gauche à droite, **Micheline Di Fruscia**, **Carole Gagnon**, **Claudine Morin** et **Annie Lapointe**.



Au trou « dégustation », les golfeurs ont pu faire le plein. De gauche à droite, **Philippe Mailhot**, **Marc Gaudet**, **Gérald Dessureault** et **Julien Hivon**.



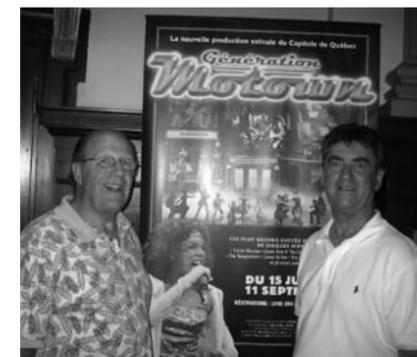
Mario Morroni père et **Denis Labrecque** de l'ABR étaient fiers de jouer avec l'ex conseiller juridique de la Fraternité, **M^{re} Mario Létourneau**.

Voyage d'un jour à Québec

Le 3 août dernier, l'APPR organisait un magnifique voyage à Québec. Pour les quelque 160 personnes, ce fut une excursion inoubliable. En plus de visiter la belle ville de Québec, le clou de la journée fut d'assister au théâtre Capitol au spectacle Génération Motown qui réunissait sur une même scène pendant près de 2 heures les grands noms de l'étiquette Motown telle que : Stevie Wonder, Diana Ross, The Supremes, Lionel Ritchie et plusieurs autres. Tous sont revenus enchantés de leur périple dans cette belle ville du Québec.



Plusieurs membres et conjointes se sont faits photographier dans le hall d'entrée du théâtre Capitol de Québec.



Félicitations à **André Campeau** et **Pierre-Paul Lirette**, les deux responsables de cette splendide journée.

Les lundis et mercredis du golf à son meilleur

Lors de la dernière journée de golf au Club de Verchères et de Mirabel, les joueurs se sont donnés rendez-vous dans une brasserie de Laval afin de célébrer cette activité.

Il faut dire qu'avant le dîner, les quelque 100 joueurs qui s'étaient donné rendez-vous au club de golf de Mirabel ont dû annuler leur golf car une pluie diluvienne tombait rendant le golf impraticable. Durant le dîner, plusieurs cadeaux furent remis comme prix de participation. Félicitations à Jean Joly et André Campeau responsables de cette activité.



Quelques heureux gagnants des prix de participation : de gauche à droite, **Réal Carli**, **Jean Joly** de l'APPR, **Jocelyne Morin**, **André Campeau** de l'APPR, **Lisette Roberge**, **Claude Roberge**, **René Morin** et **Claude Boudreau**.

400 personnes au méchoui

Encore une fois, l'activité méchoui a attiré plus de 400 personnes. Tous se sont bien amusés et surtout se sont bien régalez avec un succulent repas, le tout suivi bien sûr de la danse. Félicitations aux organisateurs Marcel Crevier et Pierre-Paul Lirette.



Nicole Théorêt et **Walter Yacyk** ont été couronnés reine et roi de l'épluchette de blé d'Inde. **Pierre-Paul Lirette** et **Marcel Crevier** ont présenté de magnifiques cadeaux à Nicole et Walter.



Un repas digne des rois a été offert aux personnes présentes. Les deux organisateurs accompagnés du propriétaire, **M. Alain Brunet**, sont fiers de présenter cette succulente fesse de bœuf.

Oui je le veux



La rumeur qui circulait l'hiver dernier en Floride s'est concrétisée. En effet, André Poitras et Denise Paquette ont uni leur destinée au mois de juillet dernier à Montréal. L'heureux couple a fêté l'événement en grande pompe, réunissant plusieurs parents et amis. Le conseil de direction de l'APPR souhaite à ces deux amoureux une longue vie de joie de bonheur et beaucoup de santé.

Du homard à volonté



Chaque année, notre festin de homard remporte un véritable succès. Cette année 1487 personnes ont participé à ces 3 soirées. Ce qui nous réjouit, c'est que nos policiers actifs participent à cette activité à plus de 75 %. Les deux responsables de ces soirées, Jean-Pierre Roy et André Campeau offrent au vice-président de l'ABR, Mario Morroni, un homard de 5 livres.

Guy Lemire dans l'Utah

Le policier retraité Guy Lemire visite l'Ouest américain en véhicule motorisé. Il sera de retour au Québec vers la fin avril 2006. Une expérience qu'il aurait dû faire plus tôt dans sa vie, dit-il!

Guy au pays des mormons! Serait-il devenu prédicateur? Un voyage qu'il n'oubliera pas de sitôt. Quelle expérience!



Sur la photo, Guy porte fièrement la casquette de l'APPR devant quelques touristes en admiration face au Monument national des Arches du Utah.

L'APPR à l'hippodrome de Montréal

Le dimanche 24 juillet dernier, l'APPR organisait une magnifique journée à l'hippodrome de Montréal. Plus de 100 personnes se sont donné rendez-vous pour le brunch dominical. La septième course était dédiée à l'APPR. Une photo souvenir fut prise avec le cheval gagnant. Jean-Pierre Roy et Pierre-Paul Lirette étaient les organisateurs de cette belle journée aux dires de tous.



Quelques membres du C.A. de l'APPR et quelques participants posent avec le cheval gagnant et son jockey.

Le bal annuel fait un tabac

Fort de la participation de plus de 500 personnes, le bal annuel de l'APPR a encore une fois remporté un extraordinaire succès. Comme vous le savez, l'APPR veille à ce que cette soirée en soit une de prestige et d'élégance. Ce fut une réussite à tous les points de vue. Nous avons profité de l'occasion pour fêter les retraités et les veuves qui avaient atteint l'âge admirable de 80 ans. Une photo souvenir fut remise aux heureux fêtés qui, pour la circonstance, étaient invités par l'APPR. Selon les dires de plusieurs, cette soirée fut mémorable. Félicitations aux organisateurs de ce bal, Gisèle Vallée, Pierre-Paul Lirette et André Sasseville. Réservez déjà la date du 13 octobre 2006 pour cette même soirée.



Le Président de l'APPR, **Raymond Laframboise** avec **Claudine Carle** qui incarnait « Dalida »



Le Président, **Raymond Laframboise**, a tenu à présenter les directeurs de son Conseil d'administration, ainsi que leur conjointe, aux participants à ce bal.



Le bal annuel est un lieu de rencontre de personnalités et de policiers de carrière. On remarque de gauche à droite; le Vice-président à la Fraternité, **Pierre-David Tremblay**, le Directeur général de la Caisse d'Économie, **Yvon Séguin**, le Président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, le journaliste judiciaire **Michel Auger**, l'ex-directeur du SPCUM et de la Fraternité, **Gilbert Côté** et le Président de la Caisse, **Jacques Dextrateur**.



Les retraités et veuves qui avaient atteint l'âge de 80 ans en 2005 ont été invités au bal de l'APPR. De gauche à droite **Madame Lucille Hébert**, **Madame Flore Brien**, **Madame Lucille Pelland Bassett** et **Monsieur Hilaire Quesnel** et **Monsieur Roger Proulx**.

La journée cyclo tourisme

La journée cyclo tourisme a encore une fois remporté un éclatant succès. Les quelque 50 participants ont fortement apprécié leur randonnée. Un léger goûter a été servi, aux magnifiques écluses de Saint Jean d'Iberville. Jean Joly et Marcel Crevier responsables de cette activité remercient tous les participants.



Quelques-un des participants



Jean Joly et Marcel Crevier et Marc Lapointe, un passionné de vélo.



Le conseil d'administration de l'APPR se joint à son personnel afin de vous souhaiter ses **meilleurs vœux** de santé et de prospérité en cette période des Fêtes.

Tournoi de golf en Floride

Le vendredi 17 février 2006

Endroit: Arrowhead, Country Club
8201, SW, 24th Street
Fort Lauderdale (954-475-8200)

Policiers, policières retraités de Montréal et conjoints

Le coût: – golf et souper: 50 \$ US
– Souper: 20 \$ US

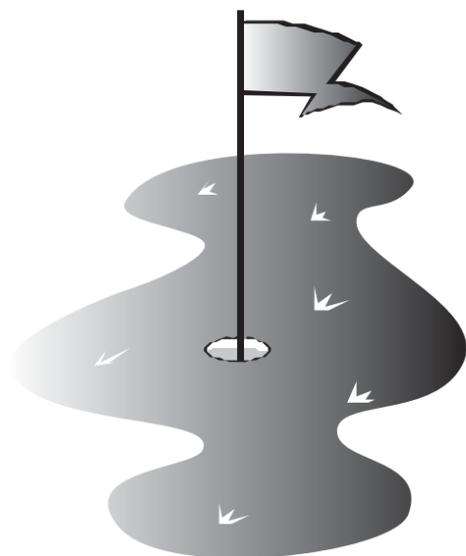
Départ a/c 8 h 30

Pour réservation: Claude Boudrault

Téléphone: 954-484-5580 FL

H-P Tremblay, téléphone: 954-927-5497 FL

André Poitras, téléphone: 954-429-1313 FL



Festin de homards

La vente des billets pour les festins de homard aura lieu le 4 avril à 17 h au 480, rue Gilford.

Les dates retenues pour le festin sont:

– Le 26 mai, 2 juin, 09 juin.

Aucune réservation par téléphone, et afin de réduire le temps d'attente, **paiement par chèque seulement.**

Les soirées auront lieu au centre communautaire Bois de Boulogne 1025, boul. de l'Acadie, à Montréal

Capacité de 450 personnes par soirée.



À l'agenda

29^e tournoi de golf de l'APPR

Au club de golf Granby Saint-Paul

Le mardi 20 juin 2006

Maximum 400 golfeurs

Les billets seront en vente à partir du 25 avril à 8 h 30 au bureau de l'APPR

Paiement par chèque seulement

Ce tournoi est réservé strictement aux membres de l'APPR

Départ simultané à 11 h.

Magnifiques prix à gagner
FORMEZ VOS FOURSOMES!



Décès



BARRETTE, André
Ex-lieutenant
Embauché le 18-05-64
Retraité le 08-08-88
Décédé le 07-06-05
À l'âge de 60 ans



BÉLANGER, Yves
Ex-S/D
Embauché le 12-05-58
Retraité le 08-01-88
Décédé le 16-06-05
À l'âge de 69 ans



BOUDREAU, Roland
Ex-agent 1768
Embauché le 03-09-54
Retraité le 05-02-84
Décédé le 07-10-05
À l'âge de 75 ans



DAVID, Jean-Paul
Ex-agent 766
Embauché le 15-04-41
Retraité le 15-04-76
Décédé le 26-08-05
À l'âge de 87 ans

DESJARDINS, Jean-Claude
Embauché le 20-11-57
Retraité le 06-01-88
Décédé le 22-08-05
À l'âge de 78 ans



DESJARDINS, Jean-Paul
Ex-agent 1401
Embauché le 13-09-48
Retraité le 14-09-74
Décédé le 03-06-05
À l'âge de 82 ans



DUSSAULT, Robert
Ex-C/D
Embauché le 26-02-51
Retraité le 07-01-78
Décédé le 15-10-05
À l'âge de 77 ans



FULLER, Robert
Ex-S/D
Embauché le 23-12-63
Retraité le 24-04-98
Décédé le 05-07-05
À l'âge de 61 ans



GAGNÉ, Michel
Ex-sergent
Embauché le 22-07-57
Retraité le 16-02-93
Décédé le 28-08-05
À l'âge de 68 ans

GOULET, Jean-Noël
Ex-lieutenant
Embauché le 10-06-48
Retraité le 26-12-82
Décédé le 06-09-05
À l'âge de 82 ans



GOYER, Lucien
Ex-agent 308
Embauché le 11-12-61
Retraité le 01-02-91
Décédé le 09-11-05
À l'âge de 64 ans



LACHANCE, René
Ex-S/D
Embauché le 12-09-34
Retraité le 01-07-69
Décédé le 05-08-05
À l'âge de 92 ans



LAFRAMBOISE, Gérald
Ex-S/D
Embauché le 17-07-50
Retraité le 22-01-78
Décédé le 13-08-05
À l'âge de 76 ans



LAFRANCE, Roger
Ex-agent 1191
Embauché le 03-01-41
Retraité le 08-01-74
Décédé le 06-09-05
À l'âge de 91 ans



LALONDE, Rolland
Ex-agent 716
Embauché le 04-08-47
Retraité le 01-02-73
Décédé le 03-10-05
À l'âge de 81 ans



LAROCQUE, Gérard
Ex-S/D
Embauché le 11-04-60
Retraité le 19-06-88
Décédé le 17-10-05
À l'âge de 66 ans



LE BLANC, Ellis
Ex-C/D
Embauché le 15-04-41
Retraité le 15-03-73
Décédé le 10-06-05
À l'âge de 88 ans



MASSE, Gilles
Ex-S/D
Ex-Président de la FPPM
Embauché le 19-10-60
Retraité le 01-04-86
Décédé le 03-11-05
À l'âge de 65 ans



MÉNARD, Pauline
Ex-agent 33
Embauché le 02-12-47
Retraité le 12-09-73
Décédé le 02-10-05
À l'âge de 92 ans

MORIN, Armand
Ex-C/D
Embauché le 01-10-36
Retraité le 03-05-64
Décédé le 05-11-05
À l'âge de 90 ans



PAQUETTE, Serge
Agent 3939
Embauché le 20-10-86
Membre actif
Décédé le 03-08-05
À l'âge de 48 ans



ROBERTSON, David-James
Ex-agent 4221
Embauché le 25-05-59
Retraité le 04-07-89
Décédé le 13-04-05
À l'âge de 69 ans



ROY, Robert-Philippe
Ex-S/D
Embauché le 14-12-64
Retraité le 11-01-94
Décédé le 23-08-05
À l'âge de 59 ans

SAUVÉ, Jean-Paul
Ex-agent 1440
Embauché le 13-09-48
Retraité le 17-09-78
Décédé le 20-06-05
À l'âge de 82 ans



TRAVERSY, Robert
Ex-S/D
Embauché le 14-03-51
Retraité le 03-03-85
Décédé le 08-08-05
À l'âge de 78 ans



VIDAL, Paul
Ex-agent 3559
Embauché le 29-11-66
Retraité le 02-05-98
Décédé le 01-09-05
À l'âge de 60 ans



VILLENEUVE, René
Ex-S/D
Embauché le 18-05-64
Retraité le 03-06-90
Décédé le 14-06-05
À l'âge de 61 ans

YVORCHUCK, Eugène
Ex-S/D
Embauché le 15-10-41
Retraité le 04-01-75
Décédé le 16-08-05
À l'âge de 88 ans

Bienvenue!



Bienvenue à M. Alexandre Bourret, 3^e policier dégaé du Service à se joindre à l'équipe permanente de votre Caisse d'économie!

Antérieurement constable à la section Intervention jeunesse du Centre opérationnel Sud, M. Bourret entreprend sa carrière à la Caisse d'économie à titre de jeune dirigeant stagiaire au sein du conseil d'administration. Lors de votre prochaine visite en succursale, n'hésitez pas à venir le saluer et à lui faire part de vos commentaires ou suggestions.

Il est de nouveau temps de penser au transfert de vos heures de maladie en REER*

Pour ce faire, il est important :

- de nous communiquer vos instructions de placement à l'aide du formulaire qui vous a été acheminé personnellement au cours du mois d'octobre.
- de remplir le formulaire du GAAD disponible à votre unité et de le remettre à la personne responsable pour votre unité avant le 31 janvier 2006.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (514) 849-3761.

* 60 heures représentant l'excédent de votre réserve courante et 60 heures de votre ancien régime.

À l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, veuillez prendre note des modifications suivantes aux heures d'affaires de votre Caisse d'économie :

Fermée

Les 26, 27 décembre 2005 et 2, 3 janvier 2006

Secteur conseil

Fermeture à 17 h 00 au lieu de 19 h 00 les mercredis et jeudis entre le 19 décembre et le 6 janvier

Centre de service des policiers et policières municipaux du Québec

Les activités seront rapatriées à la caisse du 28 au 30 décembre 2005



Caisse d'économie Desjardins
des policiers et policières
de Montréal
Depuis 1946



SIÈGE SOCIAL

460, rue Gifford, Montréal (Québec) H2J 1N3

POINT DE SERVICE

7955, boul Louis-H.-LaFontaine
Montréal, arrondissement Anjou (Québec) H1K 4E4

Boîte information : (514) 849-3762 poste 3333
pour mieux vous informer!

Télécopieur : (514) 849-6804

Aucune occasion n'est plus propice pour vous dire combien nous apprécions votre confiance.

*Merci et nos meilleurs vœux pour de joyeuses fêtes!
...et une bonne et heureuse année.*

Restez en contact : visitez le www.caisse-police.qc.ca

Chez Beaucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



Vous possédez un commerce ?
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons automatiquement un rabais de

15%
sur le meilleur prix obtenu auprès de la concurrence*.

POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES DE VOTRE PROGRAMME COMMUNIQUEZ AVEC NOUS SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

(514) 875-6600
1-800-643-1853
www.beucagemercedem.com

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

Mercedem Beaucage est un partenaire officiel de la FPPM